



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

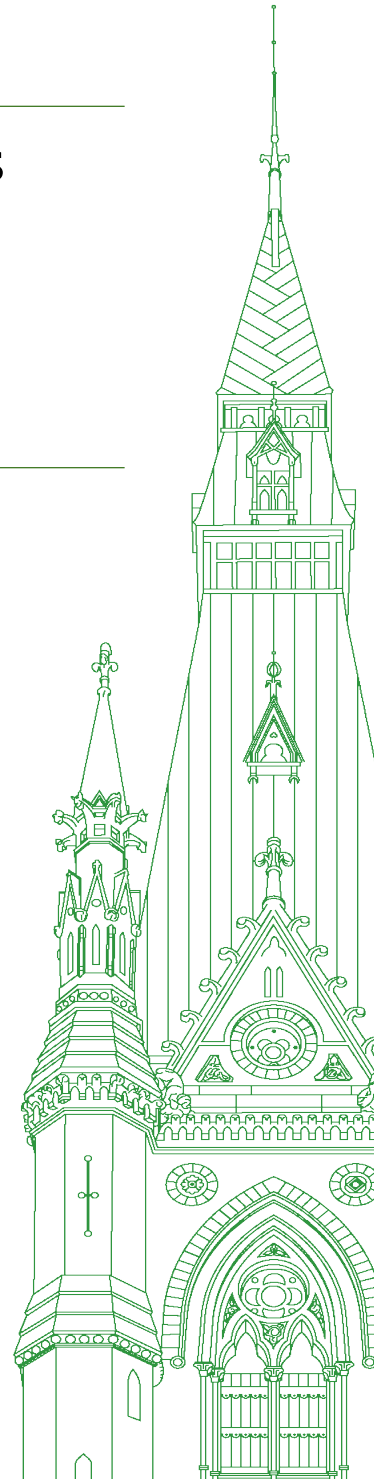
Comité permanent des ressources naturelles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

Le jeudi 23 octobre 2025

Président : Terry Duguid



Comité permanent des ressources naturelles

Le jeudi 23 octobre 2025

• (1105)

[Traduction]

Le président (L'hon. Terry Duguid (Winnipeg-Sud, Lib.)):
Bonjour, chers collègues. La séance est ouverte.

Je tiens à souligner que nous nous réunissons sur le territoire non cédé de la nation algonquine anishinabe.

Bienvenue à la réunion n° 8 du Comité permanent des ressources naturelles.

La séance d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées à la présidence.

Avant de commencer, j'ai deux ou trois choses à signaler. Hier, le Sous-comité des budgets de comité du Comité de liaison a adopté le budget de voyage que nous avons présenté. La prochaine étape consistera à obtenir l'approbation de la Chambre.

Je vous informe que les plans ont légèrement changé. John-Paul Danko doit faire un aller-retour à Saguenay et à Sudbury en raison d'un conflit d'horaire. Faites bonne route, monsieur Danko. Je sais que la compagnie de Mario vous plaira beaucoup; il vous traitera bien.

Le jeudi 30 octobre, nous commencerons notre étude sur la foresterie. Si tout le monde est d'accord, je propose d'inviter de hauts fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles à comparaître pendant une heure, puis de rédiger des instructions pour la rédaction du rapport sur l'étude qui nous occupe en ce moment, c'est-à-dire notre étude sur les minéraux critiques, pendant la deuxième heure.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée le jeudi 18 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur le développement des minéraux critiques au Canada.

Je souhaite la bienvenue à la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, Cindy Woodhouse Nepinak, qui est originaire du Manitoba, ma province natale. Je croise la cheffe nationale assez régulièrement, souvent dans un avion en provenance de notre province natale.

Nous accueillons également Julie McGregor, la cheffe de cabinet par intérim de la cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, et Benjamin Green-Stacey, le conseiller de la cheffe.

Cheffe nationale, je vous remercie de vous être jointe à nous aujourd'hui. Normalement, un témoin dispose de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire, mais comme vous êtes notre seule témoin, nous pouvons faire une exception. Nous sommes impatients de vous entendre. Nous savons que vous avez des renseigne-

ments importants à nous communiquer, et je sais que mes collègues auront bientôt des questions à vous poser.

Veuillez prendre la parole.

Cindy Woodhouse-Nepinak (cheffe nationale, Assemblée des Premières Nations):

Chi-meegwetch de m'accueillir ici aujourd'hui.

[La témoin s'exprime en Anishinaabemowin et fournit le texte suivant:]

Apiichii-gii-chii-nay-dum Akiinaah o-gii-bii-izah-iing omahh noo-gom.

[La témoin fournit un texte en anglais dont voici la traduction:]

Je vous remercie infiniment de m'accueillir ici aujourd'hui. Je suis très honorée d'être parmi vous et ravie que vous puissiez tous assister à l'événement d'aujourd'hui.

[En anglais]

Je remercie également le Créateur de nous avoir réunis ce matin et de nous avoir accordé à tous une autre journée de vie.

Je tiens à dire aux techniciens présents dans la salle que les comités se réunissent parfois très rapidement. Je rappellerai au Parlement et, bien sûr, au Sénat lui-même de veiller à consulter (a) les Premières Nations ou (b) l'Assemblée des Premières Nations, et nous pouvons certainement vous aider à faire en sorte que, lorsque les comités parlementaires se réunissent, toutes les voix de notre pays soient entendues. Ce n'est pas comme si nous allions tous faire bon ménage à chaque fois, mais en même temps, je pense qu'il est très important d'entendre les voix des Canadiens, y compris celles des Premières Nations.

Je vous remercie de m'accueillir ici aujourd'hui.

Je tiens à rappeler à tous les députés ici présents que nous nous réunissons sur le territoire de la nation algonquine. Je tiens également à remercier le Comité de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Tout d'abord, les Premières Nations préservent leur souveraineté sur leurs terres, leurs eaux et leurs territoires. L'exploitation des minéraux critiques doit inclure le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des Premières Nations. Il est temps de reconnaître la force des partenariats avec des Premières Nations face à l'incertitude géopolitique et à la menace d'un colonialisme américain croissant. Les terres des Premières Nations recèlent d'importants gisements de minéraux critiques et des réserves d'eau douce qui alimentent les collectivités des deux côtés de la frontière.

En tant que cheffe nationale de l'Assemblée des Premières Nations, je précise que nous sommes heureux de présenter le mémoire technique de l'Assemblée des Premières Nations sur l'exploitation des minéraux critiques. Notre mémoire écrit fournit des recommandations détaillées dans cinq domaines clés. Cependant, pour gagner du temps, nous allons limiter nos observations d'aujourd'hui aux trois premiers domaines, c'est-à-dire la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, la réconciliation économique et les droits relatifs à l'eau, tout en soulignant que les questions relatives à l'environnement et à la violence fondée sur le sexe sont traitées de manière exhaustive dans notre mémoire technique.

Le Canada doit veiller à ce que tous les projets et activités minières qui se déroulent sur les terres ou dans les eaux des Premières Nations ou qui auront une incidence sur celles-ci, c'est-à-dire sur l'ensemble de notre magnifique pays, respectent les normes minimales de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de l'article 32 en particulier. Les processus législatifs du passé où cela n'a pas été le cas, comme les Accords de transfert des ressources naturelles, doivent être corrigés en collaboration avec les Premières Nations. Par exemple, votre comité devrait appuyer le fait que les Premières Nations exigent que les Accords de transfert des ressources naturelles fassent l'objet d'une révision constitutionnelle. Toutes les lois et politiques du Canada, y compris leur contenu final et leur processus d'élaboration, doivent respecter l'article 5 de la Loi sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et les objectifs de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

La réconciliation économique doit orienter les politiques et les activités relatives aux minéraux critiques. La réconciliation économique ne doit pas être une considération secondaire, mais plutôt un principe directeur de la stratégie canadienne sur les minéraux critiques. Pour assurer la réconciliation économique, les politiques et les programmes doivent permettre aux Premières Nations de participer pleinement au processus, non seulement en tant qu'intervenants, mais aussi en tant que détenteurs de droits, partenaires financiers et copromoteurs. À titre d'exemple, je précise que, malgré les améliorations qui lui ont été apportées récemment, le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones n'est fondamentalement pas conçu pour répondre à leurs besoins en matière d'infrastructures communautaires, ce qui constitue un obstacle majeur à l'inclusion économique et à l'autodétermination. De plus, il semble que le programme de garantie de prêts ait effectivement remplacé l'engagement que le Canada a pris en 2022 à l'égard de l'élaboration d'un véritable cadre de partage des avantages.

Compte tenu de l'attention croissante accordée aux minéraux critiques et aux projets accélérés, il sera essentiel que le Canada réaffirme son engagement à l'égard d'un cadre global de partage des avantages doté d'une approche fondée sur les distinctions, afin de garantir que les Premières Nations tirent profit de toute exploitation des ressources, y compris l'exploitation minière sur leurs territoires. De manière plus générale, l'approche du Canada en matière d'exploitation des minéraux critiques doit inclure la collaboration avec les Premières Nations afin de déterminer les projets d'infrastructure et de développement stratégiques qui peuvent répondre aux besoins des collectivités, favoriser leur participation à la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques et renforcer les priorités économiques et de défense du Canada dans leur ensemble.

C'est ce que nous entendons lorsque nous affirmons que la collaboration avec les Premières Nations dans le cadre de projets d'infra-

structures stratégiques à double usage servira à la fois les intérêts communautaires et industriels, et garantira la prospérité de tous les Canadiens.

● (1110)

En ce qui concerne la reconnaissance et la mise en œuvre des droits des Premières Nations relatifs à l'eau, je précise que l'eau est source de vie et que la protection des droits des Premières Nations relatifs à l'eau doit guider toutes les politiques sur les minéraux critiques.

Outre les perturbations de surface causées par les activités extractives et les infrastructures qui s'y rattachent, les activités minières produisent des déchets polluants, dont des résidus miniers et des eaux usées. Des catastrophes telles que la rupture du bassin de résidus miniers de Mount Polley, en Colombie-Britannique, montrent que les déversements et la contamination persistent. Et trop souvent, les Premières Nations sont les dernières à en être informées.

Nous attendons de votre comité qu'il recommande au gouvernement du Canada d'adopter une loi sur l'eau des Premières Nations qui garantit des normes en matière d'eau potable et d'eaux usées, qui respecte les intérêts, les droits et les besoins particuliers des Premières Nations, qui renforce le droit fondamental à l'eau et à des réseaux d'assainissement, et qui prévoit des dispositions solides pour mettre en œuvre un cadre de financement législatif.

Les recommandations que nous avons résumées aujourd'hui sont détaillées dans le mémoire technique que l'APN a présenté au Comité.

Chi-meegwetch. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions concernant cet enjeu important.

Le président: Je vous remercie de votre exposé, cheffe nationale.

En effet, nous accueillons favorablement les mémoires techniques. Je sais que les députés les examineront très attentivement.

Nous allons maintenant commencer notre série de questions en donnant la parole à Mme Stubbs pendant six minutes.

Shannon Stubbs (Lakeland, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie la grande cheffe et sa délégation de leur présence.

Je viens du territoire visé par le Traité n° 6, et j'ai été très honorée et privilégiée de pouvoir vous rencontrer en juin au cours d'une séance du comité des transports, où nous avons discuté du projet de loi C-5.

À cet égard, l'exploitation des minéraux critiques fait partie intégrante, du moins selon les affirmations du gouvernement au sujet du projet de loi C-5, du développement qu'il souhaite promouvoir. Le gouvernement est au pouvoir depuis 10 ans. Vous avez formulé aujourd'hui et par le passé des observations concernant les investissements importants que les projets miniers peuvent apporter aux régions éloignées, où vivent souvent des communautés autochtones qui manquent de toutes sortes d'infrastructures et de biens essentiels.

À votre avis, le gouvernement fédéral a-t-il déployé suffisamment d'efforts pour s'aligner sur la vision en matière de réconciliation économique de l'Assemblée des Premières Nations et d'autres détenteurs de droits et de titres, afin que les communautés puissent bénéficier d'occasions durables d'assurer à long terme leur autonomie et leur développement économique?

Cindy Woodhouse-Nepinak: Tout d'abord, l'Assemblée des Premières Nations est l'organisateur collectif des Premières Nations; elle ne détient pas de droits. Je tenais simplement à le préciser. Il y a 634 détenteurs dans l'ensemble du pays, et nous sommes très reconnaissants de pouvoir jouer le rôle d'organisateur politique de ces groupes. Nous organisons des événements, et nous les réunissons deux fois par année. Nous remercions les Premières Nations de l'ensemble du pays de participer à l'APN.

Depuis la création du Canada, tous les gouvernements ont laissé tomber les peuples autochtones. Je tiens donc à souligner les petites choses qui comptent dans nos relations, comme les excuses présentées par Stephen Harper au sujet des pensionnats indiens, et avant tout, l'engagement que Paul Martin avait pris lorsqu'il était au pouvoir, pour essayer de faire adopter l'accord de Kelowna. Justin Trudeau a fait du bon travail en essayant d'améliorer le niveau de vie des peuples autochtones. Quand je repense à tout cela, oui, je suis heureuse lorsque les premiers ministres et leur gouvernement font des efforts, mais en même temps, ils doivent...

Nous en sommes là maintenant. Je suis heureuse que nous soyons réunis autour de cette table aujourd'hui, mais nous avons dû exercer quelques pressions pour nous assurer d'avoir une place à la Chambre et au Sénat. Je crois que nous pouvons faire beaucoup mieux, car il y a un déficit de 350 milliards de dollars en matière d'infrastructures dans nos collectivités.

Au printemps, le gouvernement est arrivé et, en moins de 20 jours, il a fait adopter le projet de loi C-5. Cela a été très rapide et très difficile pour les Premières Nations. Nous avons été exclus du Parlement. Je suis heureuse que nous ayons eu quelques instants pour discuter de notre position à ce sujet, mais, en même temps, de nombreux dirigeants ici présents souhaitaient s'exprimer devant la Chambre.

Il est très important que nous, les Canadiens, veillions à ne pas gouverner ainsi ensemble. Nous devons protéger le fait qu'il y a des écologistes, des Canadiens et des membres et groupes des Premières Nations qui souhaitent discuter de certains de ces enjeux. Ces voix ne devraient jamais être réduites au silence.

La situation s'est-elle améliorée? Oui, en partie, mais il y a encore beaucoup de chemin à parcourir. Nous devons nous attaquer aux problèmes d'approvisionnement.

Il y a trop d'entreprises qui prétendent être autochtones, mais qui ne dialoguent pas avec les Premières Nations. Il y a ce problème-là.

En ce qui concerne l'exploitation des minéraux critiques, nous devons nous assurer d'obtenir auprès des Premières Nations sur le terrain un consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. Nous devons bien sûr travailler à la mise en œuvre des recommandations que nous formulons ici, aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention.

• (1115)

Shannon Stubbs: Cheffe nationale, ce qui me préoccupe, c'est que ni votre organisation ni les détenteurs de droits ou de titres

n'ont été consultés de manière adéquate lors de l'élaboration du projet de loi C-5, dont nous avons discuté à l'époque.

J'ai maintenant des inquiétudes à ce sujet, même si j'ai beaucoup de respect pour les membres du conseil consultatif autochtone du Bureau des grands projets. Compte tenu des observations que vous avez formulées au sujet des exigences et des précédents judiciaires selon lesquels une obligation suffisante de consulter nécessite une dynamique bidirectionnelle et des décideurs à la table des négociations, que pensez-vous du fait que le projet de loi C-5 désigne les politiciens et les membres du Cabinet comme décideurs?

Pensez-vous que la création d'un comité consultatif autochtone suffira à satisfaire l'obligation de consulter qui incombe à la Couronne? C'est ce qui importe, d'autant plus que, dans le cadre du projet de loi C-69, les conservateurs ont appuyé l'affirmation des libéraux selon laquelle ils allaient fournir suffisamment de fonds pour faire participer adéquatement les communautés autochtones, car nous savons tous que la seule façon de mener à bien ces projets est d'obtenir leur consentement de manière appropriée.

Craignez-vous que les décisions qui en découleront soient contestées ou fassent l'objet de poursuites, ou souhaitez-vous expliquer comment ce processus peut être géré correctement grâce à cette dynamique bidirectionnelle et à la présence de décideurs à la table des négociations?

Julie McGregor (cheffe de cabinet par intérim, Assemblée des Premières Nations): Pour revenir à votre question précédente concernant le projet de loi C-5 et la question de savoir si cette consultation a eu lieu et si toutes ces promesses ont été tenues pour aboutir à cette participation, la réponse est qu'à notre connaissance, ce n'est pas le cas.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour ce qui est de s'adresser directement aux titulaires de droits. Comme l'a déclaré la cheffe nationale, la consultation avant le dépôt du projet de loi a été très brève, et maintenant, après son adoption, nous estimons qu'il reste encore beaucoup à faire pour garantir que les Premières Nations interviennent adéquatement dans le processus.

En ce qui concerne le conseil consultatif, nous soutenons les personnes qui y participent, mais elles ne remplacent pas les titulaires de droits et la consultation directe de ces personnes.

Shannon Stubbs: Je partage votre inquiétude, et j'espère qu'on vous écouterait.

Le président: Je vous remercie, madame Stubbs.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Hogan pendant six minutes.

Monsieur Hogan, la parole est à vous.

• (1120)

Corey Hogan (Calgary Confederation, Lib.): Merci.

Je remercie également la cheffe nationale. Je suis ravi de vous revoir. Vous avez été l'une des premières personnes que j'ai rencontrées en tant que député nouvellement assermenté au sein du nouveau gouvernement, et vous m'avez très bien accueilli, ce à quoi j'ai été très sensible.

Le nouveau gouvernement s'appuie sur les progrès réalisés par les gouvernements précédents, comme le travail accompli par les premiers ministres Martin, Harper et Trudeau, que vous avez mentionnés tout à l'heure. Comme nous en avons discuté, la réconciliation est un long processus qui nous oblige à revenir en arrière et à réparer les torts du passé, mais nous savons aussi que nous n'avons pas de machine à remonter le temps et que nous devons aller de l'avant et cheminer ensemble de façon plus constructive.

Bien sûr, l'une des façons d'y parvenir est d'obtenir le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause. D'autres témoins nous ont indiqué que le renforcement des capacités était très important.

Je me demandais si vous pouviez profiter de l'occasion pour développer la question du renforcement des capacités. Que pensez-vous du niveau des ressources — nous avons bien sûr entendu dire qu'il fallait accroître leur nombre —, et aussi de l'approche adoptée en matière de renforcement des capacités? Y a-t-il des éléments que le gouvernement devrait prendre en considération lorsqu'il examine la question des minéraux critiques?

Cindy Woodhouse-Nepinak: Je pense que nous pouvons énumérer plusieurs qui sont complexes, anciens, systémiques et, franchement, inacceptables, mais le fait le plus poignant est peut-être que je suis seule ici. C'est ça le problème. On ne peut pas se contenter de faire comparaître la cheffe nationale pour représenter toutes les Premières Nations qui gèrent les terres, les eaux et les ressources que le Canada est impatient d'exporter.

Le Canada doit faire preuve de plus d'initiative pour faire participer les détenteurs de droits de l'ensemble du pays, et nous, les membres de l'APN, serons là pour l'aider. Cela exige, au moins, d'inviter davantage de Premières Nations à témoigner dans le cadre de l'étude qui nous occupe. J'espère que nous pourrions le faire dès la semaine prochaine.

Ce sont bien sûr les éléments de base en cause lorsque nous soutenons que « rien de ce qui nous concerne ne doit se faire sans nous ».

Au-delà de cela, les principaux obstacles comprennent l'accès limité au capital, qui restreint les possibilités d'investir dans des projets; les difficultés relatives aux capacités rencontrées tout au long du cycle de vie du projet, y compris les propositions; la diligence raisonnable et l'évaluation technique requises pendant les études de souplesse; la gestion des processus complexes d'obtention de permis, souvent difficiles à réaliser sans l'aide d'experts techniques spécialisés dans le domaine; une méfiance générale envers l'industrie découlant d'expériences négatives liées, entre autres, à une transparence limitée et à un engagement précoce insuffisant; et le manque d'infrastructures dont nous avons déjà parlé, comme l'absence de routes, d'énergie et de services Internet à large bande, en particulier dans les régions nordiques éloignées. Certains de nos enfants n'ont même pas accès à un service Internet haute vitesse ou à un Internet filaire. Nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir dans ce domaine, et ce n'est qu'un facteur parmi d'autres.

De plus, il y a des facteurs socioéconomiques qui découlent des politiques et des programmes coloniaux, ainsi qu'un manque de considération ou de participation valable à l'élaboration des stratégies fédérales ou des processus réglementaires. Il y a beaucoup d'enjeux à discuter, et ce ne sont là que quelques obstacles parmi tant d'autres.

Corey Hogan: Vous avez mentionné la possibilité de devenir des partenaires financiers. Je pense que, de manière générale, la structuration des ententes est un aspect qui a également été abordé par les témoins. De nombreuses observations ont été formulées à propos de la difficulté d'accéder au capital et de devenir des partenaires valables. Je me demande si vous avez des réflexions à ce sujet que vous souhaiteriez communiquer au Comité.

Benjamin Green-Stacey (Assemblée des Premières Nations): L'accès à des capitaux propres n'est qu'un aspect d'une participation valable des Premières Nations à l'économie canadienne. Lorsque l'on pense à ces grands projets, on constate qu'ils offrent des occasions de générer d'importants revenus pour de nombreux gouvernements, pour de nombreux intérêts privés ou pour de nombreux actionnaires ou sociétés, mais le fait est que les communautés des Premières Nations n'ont peut-être pas accès à un service Internet haute vitesse ou à de l'eau potable.

Les programmes qui donnent accès à des capitaux pour investir dans de grands projets à but lucratif, comme ceux mis en œuvre par la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada, ne prévoient aucun mécanisme pour surmonter les difficultés que rencontrent les habitants des réserves. Voilà pourquoi le cadre national sur le partage des avantages doit comporter un chapitre consacré aux Premières Nations. Voilà pourquoi il s'agit d'une priorité. Nous devons nous attaquer aux véritables problèmes quotidiens qui nuisent à la vie des gens et à leur capacité de fonctionner, avant de commencer à parler de grands projets qui pourraient les aider à s'en mettre plein les poches.

Cindy Woodhouse-Nepinak: Si je pouvais simplement ajouter quelque chose, je mentionnerais, comme je l'ai fait dans mon discours, que je compte sur votre comité et sur votre volonté politique pour demander une révision constitutionnelle des Accords de transfert des ressources naturelles. Je ne sais pas si vous savez tous ce dont il s'agit, mais c'était des accords conclus entre le gouvernement fédéral et trois gouvernements provinciaux qui visaient à transférer le contrôle des terres de la Couronne et des ressources naturelles à trois provinces des Prairies. Cela s'est fait sans le consentement préalable donné librement et en connaissance de cause des Premières Nations dont les terres et les ressources étaient touchées.

Ce changement de compétence a compliqué la participation des Premières Nations à l'exploitation des ressources, y compris l'exploitation des minéraux critiques. Des décisions concernant nos terres et territoires traditionnels continuent d'être prises sans notre participation. Le Comité doit reconnaître que les Accords de transfert des ressources naturelles constituent un obstacle fondamental au développement économique et à l'autodétermination des Premières Nations, et il doit appuyer la demande de l'Assemblée des Premières Nations visant à obtenir une révision constitutionnelle de ces accords et de leur compatibilité avec l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Nous comptons sur vous tous pour vous ranger à nos côtés et réclamer cette révision. On constate qu'une province menace de se joindre aux États-Unis, ce qui est tout à fait inacceptable. Elle n'a même pas de terres à céder aux États-Unis. Ces terres sont celles visées par les Traités n° 6, 7 et 8. Voilà les terres dont elle parle.

Je sais que des discussions difficiles nous attendent, mais des lois comme celles-ci, qui datent des années 1920, ont une incidence sur nous et continuent de freiner notre développement de nos jours. Je pense que notre pays peut faire mieux. Asseyons-nous à la table des négociations et ayons ces grandes discussions. Même si elles sont inconfortables, nous pouvons bâtir un meilleur pays en travaillant ensemble de manière plus efficace.

Je vous remercie de votre attention.

• (1125)

Le président: Merci à vous deux.

Nous allons passer à notre dernier intervenant du premier tour.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour six minutes.

Mario Simard (Jonquière, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la cheffe nationale Woodhouse-Nepinak, vous venez de terminer une réponse en parlant de discussions qui sont difficiles quelquefois, mais que l'on doit avoir de nation à nation. En tant que représentant du Bloc québécois, je comprends tout à fait ce que vous voulez dire.

Vous avez fait référence à des révisions législatives et à des transferts de contrôle de territoires. Selon vous, avez-vous présentement un dialogue d'égal à égal avec le gouvernement fédéral? Sinon, que pourrait-on faire à court terme pour arriver à ce type de dialogue, surtout dans un contexte où le développement des minéraux critiques pourrait se faire rapidement? Que pourrait-on faire pour avoir un dialogue d'égal à égal avec les Premières Nations?

[Traduction]

Cindy Woodhouse-Nepinak: C'est une bonne question.

Je sais qu'il y a tellement d'autres façons de faire, mais une façon... Nous sommes toujours prêts à participer aux réunions fédérales-provinciales-territoriales. On nous invite pour discuter pendant deux heures la veille d'une rencontre. Puis, le lendemain, lorsque le gouvernement fédéral est présent, avec les premiers ministres provinciaux et territoriaux, ils nous parlent pendant peut-être une heure ou deux. Je leur dis toujours que c'est comme être à la table des enfants. Je me suis disputée avec les premiers ministres provinciaux à ce sujet cet été, mais heureusement, nous sommes sortis de là solidaires.

C'est difficile. Par exemple, en ce qui concerne les soins de santé ou tout autre enjeu, on se rassemble pour en parler et il y a toujours, disons, une heure réservée pour parler des questions autochtones. Puis, les provinces et le gouvernement fédéral nous remercient et nous demandent de sortir, et nous sommes exclus des autres discussions. Je pense que cela doit changer. C'est insultant de devoir partir, alors qu'on parlera des vraies affaires.

L'été dernier, j'ai rencontré tous les premiers ministres provinciaux et je leur ai demandé de nous faire une place à la table. Ils ont dit qu'ils avaient toujours besoin de se parler entre premiers ministres. Je comprends cela, mais lorsqu'ils parlent avec le gouvernement fédéral en l'absence des Premières Nations, qui parle en notre nom? Personne. Tout le monde veut dire qu'il a compétence sur nous, mais personne ne parle en notre nom. Nous sommes souvent exclus des conversations importantes. On dirait que c'est toujours l'éléphant dans la pièce.

Voici un autre exemple. Je disais aux Affaires indiennes... J'appelle encore cela les Affaires indiennes. Je sais que vous changez le nom tous les deux ou trois ans pour Services aux Autochtones ou autre chose, mais il s'agit des Affaires indiennes. Le ministère n'a même pas de table FPT avec les Premières Nations. Il n'y a pas de lieu de discussion qui permet aux provinces et au gouvernement fédéral de parler directement avec les Premières Nations sur les nombreux enjeux, comme les soins de santé, l'éducation ou les grands projets. Il n'y a pas de cadre prévu pour de telles conversations.

Je pense que s'il y en avait un, nous serions plus avancés en tant que pays, au lieu de procéder à la pièce et d'avoir à se battre pour se faire entendre, alors je pense qu'une façon d'y arriver est de nous inclure en tant que véritables partenaires.

• (1130)

[Français]

Mario Simard: Je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche, mais j'en comprends qu'il y a un mode de consultation de façade qui permet au gouvernement de dire qu'il vous a consultés. Cependant, il reste beaucoup de nuances pour déterminer si c'est une véritable consultation.

J'ai toujours eu des interrogations quant au concept de consentement libre, préalable et éclairé. C'est un concept qui demeure difficile à définir, surtout depuis l'adoption du projet de loi C-5, qui permet au gouvernement de prendre certaines libertés vis-à-vis des processus réglementaires et des normes.

J'aimerais savoir s'il existe des mécanismes pour vous soutenir, parce que je crois qu'il y a parfois des considérations technologiques et techniques très complexes liées au développement de projets miniers. Je ne sais pas si vous êtes accompagnés de quelque façon que ce soit pour vous y retrouver. Avant de donner un consentement libre, préalable et éclairé, il me semble qu'il faut avoir toutes les informations et être capable de les synthétiser.

Existe-t-il un mécanisme lié aux projets de développement de ressources naturelles qui permet de distribuer cette information?

[Traduction]

Julie McGregor: C'est une très bonne question.

Le manque d'uniformité dans le soutien offert aux Premières Nations en ce qui concerne les grands projets de ressources naturelles constitue un très grand défi.

Vous avez raison. Les processus réglementaires sont très complexes et très longs. La durée de vie d'un projet peut comporter plusieurs processus réglementaires auxquels les Premières Nations n'ont tout simplement pas la capacité de participer de manière significative, alors que c'est ce que la loi prévoit. Même en ce qui concerne l'obligation de consulter, les Premières Nations doivent participer de manière significative. Souvent, il revient à l'industrie de fournir le soutien.

La Couronne délègue souvent ses pouvoirs à l'industrie, ce qui entraîne une application incohérente de... Il n'y a pas vraiment de mécanisme, si ce n'est qu'il s'agit d'une norme juridique. Il n'y a pas de mécanisme uniforme permettant aux Premières Nations et aux titulaires de droits de participer de manière significative à la consultation et, comme vous le dites, donner leur consentement préalable, libre et éclairé.

C'est ce qui est requis. « Libre » signifie que les Premières Nations sont prêtes à consentir; « préalable » signifie qu'elles le font avant le début du projet; et « éclairé » signifie qu'elles ont accès à toute l'information pour participer au processus. Voilà la norme, et pour une multitude de raisons, principalement celles que notre cheffe nationale a mentionnées, il devrait y avoir des ressources adéquates pour la respecter. Il y a un déficit d'infrastructure. Il y a un sous-financement chronique. Les Premières Nations sont toujours dans une situation où elles essaient de gérer une multitude de facteurs sociaux et économiques tout en participant à un processus réglementaire complexe.

Le président: Merci.

Chers collègues, nous allons passer à notre deuxième série de questions.

Monsieur Malette, vous avez cinq minutes.

Gaétan Malette (Kapuskaing—Timmins—Mushkegowuk, PCC): Cheffe nationale Woodhouse-Nepinak, *wachay*.

Depuis la présentation du projet de loi C-69 et de son cadre d'évaluation d'impact, le gouvernement a-t-il respecté son engagement de consulter et de prendre en compte de manière significative les communautés autochtones dans l'examen des projets?

• (1135)

Julie McGregor: Cela dépend du projet, évidemment. Si vous demandiez aux titulaires de droits s'ils estiment avoir été suffisamment consultés, je pense que la réponse serait non.

Comme la cheffe nationale l'a mentionné, le projet de loi C-5 est l'exemple de ce qui se passe avec les grands projets en matière de consultation et de consentement préalable, libre et éclairé. On nous donne un délai très court, et pas de ressources adéquates, pour participer à la consultation, alors je dirais que la réponse est non.

Gaétan Malette: Vous avez dit que cela dépendait du projet. Auriez-vous un projet qui serait un modèle, ou peut-être pas un modèle, mais un exemple qui pourrait nous guider?

Benjamin Green-Stacy: Les meilleurs exemples de la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact seraient les évaluations d'impact régionales en cours pour le Saint-Laurent et le Cercle de feu.

Cependant, compte tenu de la mise en œuvre de la Loi visant à bâtir le Canada et de l'avancement de ces grands projets, il n'y a aucune garantie, aucune certitude que les conclusions de ces évaluations seront prises en compte de quelque façon avant que les projets soient autorisés et mis en œuvre. C'est inacceptable.

L'une des recommandations que nous formulons dans le rapport est que les plans de développement régional soient élaborés avec l'appui des Premières Nations. Cela pourrait prendre la forme d'une évaluation d'impact régionale et exhaustive.

Gaétan Malette: Dans le même ordre d'idées, devrions-nous accorder la priorité à des consultations plus approfondies avec les communautés autochtones et leur donner le pouvoir de mener des négociations directement avec les sociétés d'exploitation des ressources? Qu'en pensez-vous?

Julie McGregor: Oui.

Cindy Woodhouse-Nepinak: Absolument, et de façon respectueuse. Je sais qu'il y avait une entreprise, par exemple... et je lui en ai beaucoup parlé. Les relations sont importantes pour tout le

monde, que ce soit en affaires, en politique, dans l'industrie ou ailleurs, n'est-ce pas?

C'était décourageant. Je sais qu'une entreprise a communiqué avec le chef Jeff Copenace d'Onigaming, et a été très irrespectueuse envers lui. Elle a communiqué avec lui par courriel le même jour, ce qui est intéressant. J'ai dû répondre. Je me suis sentie très mal pour le chef, qui a été maltraité ainsi par une société d'exploration minière. Elle a manqué de respect à son égard.

Pourtant, le même jour, on a vu dans une autre province des relations se bâtir entre le premier ministre, différents groupes des Premières Nations et différents intervenants de l'industrie qui se sont réunis. C'était agréable à voir, et c'était tout un contraste. Les relations sont importantes. Si une entreprise intelligente veut faire des affaires quelque part au Canada, elle doit déterminer quelles Premières Nations seront touchées et elle doit les appeler.

Les gens pensent que c'est très complexe, mais comme partout ailleurs, si on veut lancer un projet, on doit s'assurer de communiquer avec les Premières Nations. Ce sont aussi des êtres humains. Elles vont répondre au téléphone et vous dire si elles veulent vous parler ou non, comme n'importe qui d'autre.

Merci.

Gaétan Malette: Vous avez parlé de relations. Les relations sont extrêmement importantes, et différentes personnes peuvent interpréter ce mot différemment, ce qui est toujours triste.

Madame McGregor, vous avez répondu par un oui catégorique. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Quels sont les principaux éléments à changer?

Julie McGregor: Eh bien, encore une fois, il y a d'abord des problèmes de capacité. Je pense que nous devons commencer à nous pencher sur le déficit d'infrastructure, comme l'a dit la cheffe nationale. C'est une énorme partie du problème pour les grands projets. Personne ne pense au fait qu'il manque d'eau potable et de technologie à large bande, comme l'a dit la cheffe nationale. Il y a des communautés des Premières Nations dans le Nord qui n'ont même pas de routes en hiver.

Plutôt que de seulement penser comment obtenir un oui, un consentement, il faut réfléchir au processus dans son ensemble. Régler le déficit d'infrastructure est un projet important pour le Canada. Cela permettra de veiller à ce que les Premières Nations participent aux processus et soient des partenaires à part entière dans les projets d'exploitation minière ou de ressources naturelles. Il y a un enjeu de capacité, mais il faut aussi comprendre que cet enjeu est tributaire d'un problème d'infrastructure majeur partout au Canada.

Ensuite, comme la cheffe nationale l'a dit, il y a la participation, l'aspect relationnel, le fait de s'asseoir avec les Premières Nations pour vraiment en savoir plus sur les connaissances des collectivités et sur les répercussions sur leurs droits et leurs terres, et il faut aussi s'assurer qu'elles en tirent certains avantages. L'approbation n'est pas un simple événement circonscrit dans le temps; le processus doit être à long terme et profiter aux générations futures de Premières Nations.

• (1140)

Le président: Merci.

Monsieur Guay, vous avez cinq minutes.

J'ai donné un peu de latitude parce que nous avons des invités importants.

Claude Guay (LaSalle—Émard—Verdun, Lib.): Cheffe nationale, merci beaucoup d'être ici avec nous. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Je tiens à vous assurer que d'autres représentants des Premières Nations ont comparu devant le Comité. Il ne s'agit peut-être pas d'une liste complète, comme vous l'avez souligné, des titulaires de droit au pays. Si, en regardant la liste, vous pensez que nous devrions accorder la priorité à d'autres personnes, je serais heureux d'entendre vos recommandations. Bien sûr, nous ne serons pas en mesure de rencontrer tout le monde, mais nous sommes ouverts à vos suggestions sur qui sont les gens les plus représentatifs. Je tenais vraiment à vous transmettre ce message.

La vraie question que je voulais vous poser est la suivante. Je n'ai pas eu l'occasion de lire votre rapport, mais l'une des choses que nous aimerions beaucoup élaborer, en particulier avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, ce sont des modèles d'entente avec les Premières Nations. Je reviendrai sur la garantie de prêt, mais comme vous l'avez souligné, la participation au capital n'est qu'un aspect des projets. J'aimerais savoir ce que vous savez des pratiques exemplaires. Vous avez dit que la consultation et la participation des Premières Nations sont bien faites pour certains projets et que de grandes améliorations seraient nécessaires pour d'autres. On a beaucoup entendu parler de capacité et d'infrastructure, mais je me demande si vous pourriez nous aider en nous faisant part de vos réflexions. Quels éléments devrions-nous envisager pour tout grand projet avec une Première Nation? Plus que de simples cases à cocher, donnez-nous une idée des éléments qui devraient être pris en compte par les promoteurs, par le gouvernement ou par la Première Nation elle-même.

Cindy Woodhouse-Nepinak: Pour soutenir les Premières Nations dans les projets d'exploitation de minéraux critiques, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle de chef de file dans l'établissement de normes de participation respectueuse, inclusive et fondée sur les droits. Cela comprend l'obligation pour les promoteurs de projets de faire participer les Premières Nations dès le début des processus décisionnels et de veiller à ce que la participation ne soit pas précipitée ou traitée de façon superficielle.

Le gouvernement peut également jouer un rôle essentiel en finançant directement les projets dirigés par les Premières Nations et les infrastructures connexes, qui sont souvent essentielles à la participation.

Faciliter les partenariats, y compris les occasions de copropriété et de participation au capital, est une autre façon pour le gouvernement fédéral d'améliorer les choses. De plus, l'élaboration et le partage de pratiques exemplaires pour les accords de partenariat, pour les modèles de partage des avantages et pour les approches de mobilisation communautaire peuvent aider les entreprises à établir des relations significatives et durables avec les Premières Nations.

En fin de compte, le gouvernement fédéral doit s'appuyer sur la reconnaissance des droits des Premières Nations et se concentrer sur la création des conditions nécessaires à une participation équitable à l'économie des minéraux critiques.

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose.

● (1145)

Julie McGregor: Je tiens à faire une mise en garde en ce qui concerne la recherche de modèles et de solutions rapides pour éviter les problèmes. Parfois, dans notre monde, prendre son temps permet d'arriver plus rapidement. Quand on parle des titulaires de droits, c'est sérieux. Il s'agit de droits reconnus par la Constitution, et les Premières Nations s'adresseront aux tribunaux pour les protéger. Si l'on ne consulte pas correctement et que l'on ne s'assure pas qu'un accord répond vraiment aux besoins d'une communauté — et toutes les communautés sont différentes —, il y aura alors de longs litiges qui poseront problème à ces projets.

Avant d'imposer un modèle d'entente et dire que c'est à prendre ou à laisser, n'oubliez pas qu'il faut vraiment consulter les communautés. Il faut dialoguer avec elles. Il faut obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé, et il faut comprendre ce dont elles ont besoin. Ce n'est pas aussi simple qu'imposer un modèle d'entente.

Le président: Merci.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Woodhouse-Nepinak, dans le cadre de l'étude que nous menons ici présentement, l'une des difficultés majeures du déploiement des minéraux critique est le manque d'infrastructures. Les minéraux critiques sont généralement dans le Nord. Bon nombre des communautés autochtones sont au Nord. Elles habitent et occupent le territoire.

Vous avez parlé de codéveloppement. Dans le déploiement de ces infrastructures, que ce soit des rails ou des routes, un modèle m'apparaît intéressant, soit celui d'un partenariat avec les communautés autochtones. À votre connaissance, les communautés sont-elles des partenaires de développement d'infrastructures dans les projets de ce type qui existent déjà?

[Traduction]

Cindy Woodhouse-Nepinak: Pour aider les Premières Nations à participer à l'exploitation des minéraux critiques, il est essentiel de combler les lacunes en matière d'infrastructure. Depuis des décennies, les Premières Nations demandent au Canada de s'attaquer au sous-investissement et à la négligence chroniques qui ont causé les énormes écarts socioéconomiques et infrastructurels entre les Premières Nations et le reste du pays.

Dans le cadre des mandats ministériels et du discours du Trône, le Canada a déclaré et réitéré son engagement à combler le déficit d'infrastructure pour les Premières Nations d'ici 2030. Pour faire avancer cette priorité commune, en partenariat avec des sociétés d'ingénierie et d'experts-conseils de premier plan, Services aux Autochtones Canada et l'APN ont quantifié les coûts et les avantages de combler le déficit d'infrastructure des Premières Nations d'ici 2030, qui dépasse maintenant 360 milliards de dollars et comprend presque toutes les catégories d'actifs d'infrastructure, y compris les routes, les ports, l'énergie et les télécommunications.

L'un des principaux obstacles à l'exploitation minière au Canada est le manque d'infrastructures dans les régions éloignées. Les connexions qui facilitent la participation à la mise en valeur des minéraux sont également des connexions pour les Premières Nations, ce qui signifie qu'il y a une variété d'avantages économiques et sociaux qui découlent des investissements économiques fédéraux dans les infrastructures connexes.

L'approche du Canada en matière d'exploitation des minéraux critiques doit inclure une collaboration avec les Premières Nations pour cerner les infrastructures stratégiques à double usage et les projets de développement qui peuvent répondre aux besoins en infrastructures communautaires et soutenir la participation des Premières Nations à la chaîne d'approvisionnement en minéraux critiques, à la transition vers l'énergie verte et au secteur industriel de la défense au Canada de façon plus générale.

J'espère que cela vous est utile.

Le président: Oui. Merci.

Allez-y, madame McGregor.

Julie McGregor: C'est un thème qui revient, et les députés demandent des exemples précis. Nous représentons 634 Premières Nations, mais nous ne sommes qu'un organisme de défense des intérêts. Si vous voulez vraiment de bons exemples, ou de mauvais exemples, de projets d'infrastructure réalisés en partenariat avec des communautés, vous devriez inviter les titulaires de droits des Premières Nations à comparaître devant le Comité dans le cadre de votre étude et leur permettre de se faire entendre, car vous obtiendrez alors des renseignements détaillés sur les projets qui ont réussi ou ceux qui n'ont pas eu autant de succès.

Merci.

• (1150)

Le président: Il reste deux intervenants.

Monsieur Martel, vous avez cinq minutes.

[Français]

Richard Martel (Chicoutimi—Le Fjord, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Madame Woodhouse-Nepinak, présentement, nous avons vraiment besoin de projets de développement économique. La situation géopolitique nous signale qu'il faut commencer à créer de la richesse.

Je trouve qu'un projet de développement économique met toujours du temps à voir le jour. Souvent, nous manquons l'occasion, mais vous aussi, vous manquez une occasion. Je ne peux pas croire que nous ne puissions pas aller plus vite, sans pour autant tourner les coins ronds. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Il me semble que nous pourrions aller plus vite en ce qui concerne la réglementation et les négociations.

[Traduction]

Cindy Woodhouse-Nepinak: Merci beaucoup.

Le gouvernement peut travailler mieux avec les Premières Nations, notamment en les considérant comme de vrais partenaires; en s'assurant que chaque partie récolte des avantages, y compris les revenus tirés de l'extraction des ressources; en fournissant du financement pour la participation dès les premières phases des processus et

pour le développement de capacités; en intégrant les plans de participation autochtones à la gouvernance des projets et aux processus réglementaires; en encourageant les partenariats de financement, les accords de partage des recettes et les ententes sur les répercussions et les avantages.

Je pense que ce serait un moyen acceptable à nos yeux d'accélérer les projets. Pourquoi ne pas commencer à travailler ensemble?

Julie McGregor: Si le gouvernement voulait jouer un rôle à cet égard, il pourrait encourager la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies dans le cadre du processus réglementaire et examiner un échantillon des innombrables rapports produits sur les coûts d'exploitation et sur les coûts humains pour les communautés. Comme les répercussions de ces projets sont exposées également dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, ce serait utile de réexaminer les recommandations présentées dans ce document.

[Français]

Richard Martel: Est-ce que chaque projet de développement sur un territoire autochtone devrait nécessiter l'accord unanime préalable de toutes les communautés touchées pour aller de l'avant?

[Traduction]

Julie McGregor: Évidemment, le développement des lois du Canada et la Déclaration des Nations unies tiennent compte des atteintes aux droits et aux intérêts. Certaines communautés peuvent voir apparaître des projets miniers tout près de chez elles, mais les communautés en aval peuvent elles aussi être affectées. Il faut vraiment examiner les droits affectés par ces projets. À cette fin, il faut consulter les titulaires des droits pour leur demander quelles seront les répercussions exactes sur leur communauté. Il y a ensuite la façon de répondre à ces préoccupations. Le but n'est pas d'obtenir un consensus dans un sens ou dans l'autre, mais plutôt de savoir quels intérêts et quels droits seront touchés.

[Français]

Richard Martel: Madame Woodhouse-Nepinak, tout à l'heure, vous avez mentionné que le gouvernement avait peur de vous mettre à la table des décideurs. Vous devez savoir un peu les raisons pour lesquelles il ne veut pas vous mettre à cette table. Est-ce que vous pourriez nous les dire?

[Traduction]

Cindy Woodhouse-Nepinak: Je ne sais pas. Cette exclusion ne date pas d'hier. Je compatis avec les chefs nationaux qui m'ont précédée, notamment Perry Bellegarde, Phil Fontaine et Ovide Mercredi. Ils ont toujours dû se battre.

Par exemple, à la réunion des premiers ministres qui pourrait se dérouler sous peu grâce à l'unité démontrée par les premiers ministres... Cela dit, nous avons eu des conversations difficiles sur notre participation aux affaires du pays, mais nous sommes finalement parvenus — les Premières Nations et les premiers ministres — à nous entendre sur la nécessité de tenir une réunion des premiers ministres pour discuter de certaines de ces questions. J'ai aussi parlé au premier ministre l'autre jour et il est ouvert à l'idée.

Je sais que nous devons le faire, mais surtout, que nous devons travailler de façon plus coordonnée à l'échelle du pays pour nous inclure les uns les autres afin qu'à chaque réunion du Conseil de la fédération ou des premiers ministres... Nous sommes ravis d'avoir ces quelques heures supplémentaires, mais en même temps, comme peuple fondateur qui a contribué à la création du Canada, nous nous attendons à plus de respect de manière à ce que notre présence aux tables de décision soit assurée plus que jamais.

À chaque guerre et à chaque période difficile que le pays a traversée, les Premières Nations ont été les plus nombreuses à monter au front, et nous allons continuer à le faire. Nous sommes solidaires des Canadiens dans la lutte contre les droits de douane illégaux imposés au Canada et dans les efforts déployés pour assurer la prospérité de tous. Il devrait par ailleurs y avoir un plus grand respect mutuel et plus d'occasions pour se réunir et tenir ces conversations — non pas en public, mais assis ensemble aux tables de décision.

Merci.

• (1155)

Le président: Merci.

Monsieur McKinnon, vous avez cinq minutes, puis nous ferons une pause.

Ron McKinnon (Coquitlam—Port Coquitlam, Lib.): Merci, monsieur le président. Merci aux témoins d'être des nôtres.

Madame Woodhouse-Nepinak, vous avez mentionné l'importance d'augmenter la prise de participation. Nous avons un programme de garantie de prêts qui est passé de 5 à 10 milliards de dollars.

Je pense que c'est un pas dans la bonne direction, mais je me demande ce que nous pouvons faire pour rendre ce programme plus utile.

Cindy Woodhouse-Nepinak: Je tiens aussi rappeler aux députés... Ce n'est pas dans mes notes, mais je voudrais parler de la Coalition de grands projets des Premières Nations, qui regroupe 181 Premières Nations. Je voudrais souligner le travail qu'elles ont accompli dans le cadre du programme de garanties de prêts pour les Autochtones et les efforts louables qu'elles ont déployés pour promouvoir ce programme.

Je ne sais pas si Mme McGregor veut ajouter quelque chose sur la garantie de prêts pour les Autochtones. Je sais que nos spécialistes ont quelque chose à dire à ce sujet. Nous allons faire de notre mieux.

Allez-y.

Julie McGregor: Le programme prévoit des subventions aux Autochtones d'une valeur maximale de 200 000 \$. Pendant la durée du processus, cette somme peut être absorbée assez rapidement en raison des frais liés à l'expertise technique et à la mobilisation. Une augmentation des subventions et du financement pour la participation et l'engagement des Premières Nations dans le développement de capacités...

Quand on y pense, 10 milliards de dollars, c'est énorme, mais nous allons tout de même continuer à insister sur le déficit en infrastructures qui se chiffre à 400 milliards de dollars. Nous essayons de boucher un trou de 400 milliards de dollars avec un programme de garantie de prêts de 10 milliards de dollars. Ce n'est pas une solution miracle. Nous revenons au besoin dont nous avons parlé de

conclure des ententes sur les répercussions et les avantages et d'accroître les retombées sur les communautés.

C'est un excellent programme, comme l'a dit la cheffe nationale. Nous saluons le travail des personnes qui ont contribué à son développement, mais en ce moment, ce n'est pas énorme par rapport au retard à rattraper pour assurer la participation des Premières Nations.

Ron McKinnon: Devrions-nous alors ajouter des catégories soutenues par le programme ou augmenter le montant des subventions offertes, ou les deux?

Julie McGregor: Il va sans dire que l'élargissement et la multiplication des programmes sont toujours nécessaires.

Je me réjouis que ce soit devenu une solution unique, mais nous souhaiterions en effet qu'elle soit élargie. Nous voulons tous que vous nous aidiez à développer et à multiplier la garantie de prêts aux Autochtones pour financer des projets d'infrastructures dirigés par des Autochtones qui répondent aux besoins des communautés et qui soutiennent les grandes priorités économiques, environnementales et de défense du Canada, y compris la stratégie sur les minéraux critiques. J'espère que ma réponse vous aide.

Ron McKinnon: Merci.

Nous avons beaucoup parlé aujourd'hui de la nécessité de tenir des consultations, et je suis tout à fait d'accord avec ce principe.

Les joueurs de l'industrie soulignent toutefois l'importance primordiale de prendre des décisions rapidement pour que les capitaux affluent vers les projets.

Je me demande comment faire pour améliorer le processus de consultation et quels sont les mécanismes à mettre en place qui permettraient de prendre les décisions nécessaires en temps opportun tout en tenant des consultations appropriées. Auriez-vous des conseils à donner?

• (1200)

Julie McGregor: M. Green-Stacey va reprendre là où je me suis arrêtée, mais il a dit que les ententes-cadres de consultations régionales devaient être... Une de nos recommandations, comme je le disais, est de soutenir ces ententes, et la participation des Premières Nations tôt dans le processus est essentielle pour y parvenir. Comme je l'ai dit, paradoxalement, on accélère parfois les processus en prenant notre temps. Il faut que les joueurs de l'industrie le comprennent.

Nous avons tendance à voir cela comme un obstacle, mais cette perception est fausse. En effet, la participation des Premières Nations tôt dans le processus renforce les projets, puisque les communautés contribuent à l'orienter en précisant ce qu'elles aimeraient y voir. Tout cela a pour effet d'accélérer le processus et de bien ancrer le projet.

Je pense que l'industrie comprend. Il faudra que le gouvernement comprenne lui aussi.

Cindy Woodhouse-Nepinak: J'ajouterais que lorsque le Canada se présente un peu partout dans le monde dans le cadre de missions, si aucun membre des Premières Nations ne fait partie de la délégation, c'est un pas en arrière.

J'étais assez déçue l'an dernier à une conférence sur les technologies, qui avait lieu, sauf erreur, en Allemagne. Le Canada était là pour se vendre — bonne chose pour le Canada —, mais aucun représentant de Premières Nations ne l'accompagnait. Il faut s'assurer que des membres des 634 Premières Nations au pays soient invités à se rendre à l'étranger avec les délégations canadiennes.

Améliorons les relations entre les Premières Nations, les provinces et le gouvernement fédéral et les choses iront mieux.

Il fallait que je le dise. Merci.

Le président: Merci de votre témoignage percutant, madame Woodhouse-Nepinak.

Madame McGregor, monsieur Green-Stacey, merci. Vous avez livré des témoignages fort intéressants, et nous accueillons favorablement votre mémoire, qui, j'en suis sûr, approfondira certains des points que vous avez soulevés.

Vous aurez constaté que mes collègues ont manifesté beaucoup d'intérêt; tous ont posé des questions pertinentes et cette discussion d'une heure a été très fructueuse. Soyez assurés que vos recommandations et votre mémoire seront examinés attentivement.

Les analystes ont pris beaucoup de notes. Madame Carter, vous devez avoir mal au bras.

Sur ce, chers collègues, nous allons faire une pause de cinq minutes avant d'accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1200)

(Pause)

• (1210)

Le président: Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Je vais formuler quelques commentaires à l'intention des témoins, particulièrement à ceux qui participent en ligne.

Les participants par vidéoconférence doivent cliquer sur l'icône du microphone pour activer leur micro. Vous devez mettre votre micro en sourdine lorsque vous ne prenez pas la parole. Dans le bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Les personnes dans la salle peuvent utiliser leur oreillette et sélectionner un canal.

Tous les commentaires doivent se faire par l'intermédiaire de la présidence.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins du deuxième groupe.

Nous avons Mme Heather Exner-Pirot, directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement à l'Institut Macdonald-Laurier, qui participe en ligne.

Du Syndicat des Métallurgues, nous recevons Mme Meg Gingrich, adjointe au directeur national, et M. François Soucy, représentant législatif.

Nous accueillons enfin M. Paul Blom, directeur des opérations, BC First Nations Energy and Mining Council, qui témoigne en ligne, je crois.

Bienvenue à tous.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour votre déclaration liminaire. Nous commençons avec Mme Exner-Pirot

Vous avez la parole pour cinq minutes.

Heather Exner-Pirot (directrice de l'énergie, des ressources naturelles et de l'environnement, Macdonald-Laurier Institute, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs, merci beaucoup de me donner l'occasion de m'adresser au Comité aujourd'hui.

Même si tout le monde dépend des produits miniers dans la vie de tous les jours, les minéraux critiques constituent un sujet brûlant depuis environ cinq ans seulement. Cela s'explique en grande partie, premièrement, par les préoccupations liées aux chaînes d'approvisionnement soulevées par la pandémie de COVID et plus tard par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, et deuxièmement, par la volonté d'électrifier les transports et donc d'exploiter davantage de minéraux entrant dans la fabrication des batteries. Plus récemment, des préoccupations ont émergé au sujet de notre dépendance excessive envers nos adversaires, particulièrement la Chine, à l'égard des matériaux de base nécessaires à notre chaîne d'approvisionnement industrielle de la défense.

Notre attention s'est focalisée sur la question, mais nos discours stratégiques et nos réponses n'ont pas encore atteint le niveau de complexité approprié. L'exemple le plus frappant est notre façon de regrouper les 34 minéraux et métaux — la moitié du tableau périodique — dans une grande catégorie désignée par le terme générique « minéraux critiques » et parfois même « terres rares ». Ces termes s'utilisent bien dans les communications gouvernementales, mais ne favorisent pas du tout les nuances stratégiques.

Il existe au moins quatre catégories de minéraux, qui nécessitent chacune des réponses stratégiques et politiques différentes.

La première catégorie est celle des minéraux où domine le Canada et où il peut influencer sur les marchés mondiaux. Je mettrais la potasse et l'uranium dans cette catégorie. Comment accroître notre rapport de force avec le concours de nos alliés et comment entraver les manœuvres autoritaires dans cette catégorie?

La deuxième catégorie se compose des minéraux qui sont de grands moteurs du PIB au Canada. Comment accroître la compétitivité, attirer des investissements et augmenter la part du marché mondial de minéraux tels que l'or, le charbon métallurgique, le cuivre et le nickel?

La troisième catégorie englobe les minéraux dont la croissance future est favorisée par les technologies ou les structures de marché, tels que le lithium, le graphite, le cobalt, l'hélium et l'argent. Comment nous assurer que les entreprises et les projets canadiens sont les mieux placés pour tirer parti des changements qui s'opèrent dans le cycle du marché et pour agir avant tout le monde?

La quatrième catégorie est celle des minéraux pour lesquels les structures de marché sont faibles, mais dont la sécurité de l'approvisionnement est essentielle tels que le gallium, le germanium, le tungstène, l'antimoine et les terres rares. Quels sont les outils financiers dont dispose l'État pour assurer un approvisionnement de ces produits de base nous-mêmes et avec nos alliés?

En règle générale, au cours de la dernière décennie, le Canada a démontré un certain désintérêt et un certain laxisme envers le secteur des minéraux au pays au lieu de le traiter comme une industrie stratégique à développer et à fortifier. Néanmoins, le Canada possède toujours de nombreux atouts que nous pouvons et que nous devons exploiter à l'avenir.

Le premier atout est la présence de ressources naturelles. Le vaste territoire du Canada — le deuxième plus grand pays au monde — est riche en ressources géologiques et renferme une grande quantité de réserves inexploitées. Le pays est la première destination mondiale des investissements en exploration minière. Il faut donc établir des politiques qui facilitent autant que possible la transformation de ce potentiel minier en projets économiquement compétitifs, et donc productifs. Rien de cela n'est en place pour l'instant.

Le deuxième est la vigueur de notre secteur minier. La Bourse de Toronto et la Bourse de croissance comptent environ 40 % des sociétés minières cotées en bourse dans le monde, soit plus que toute autre bourse dans le monde. Le Canada doit maintenir ce levier et le soutenir au moyen de politiques qui attirent de grands investisseurs initiaux et qui donnent accès au plus grand bassin possible d'investissements en capitaux étrangers tout en favorisant la compétitivité fiscale et réglementaire. Le Canada a ce qu'il faut pour devenir la première destination des sociétés minières qui veulent entrer en bourse ou établir leur siège social, mais il a perdu cet avantage.

Le troisième est notre réputation géopolitique. Le monde est passablement complexe. Les superpuissances mondiales agissent comme des prédateurs. Le Canada n'a pas à être l'agneau parmi les loups. À mon avis, il faut tâcher principalement d'utiliser notre potentiel minier, énergétique et agricole pour fournir à nos amis et à nos alliés les ressources dont ils ont besoin pour assurer leur croissance et leur prospérité et pour se défendre contre la volatilité et la manipulation de dirigeants autoritaires. Pour devenir un fournisseur fiable, le Canada doit produire plus de produits de manière concurrentielle et trouver des moyens plus sûrs de les acheminer vers les marchés mondiaux.

J'espère que le Comité pourra travailler collectivement à mettre sur pied un environnement stratégique qui permettra d'atteindre cet objectif.

Merci de votre attention. Je suis prête à répondre à vos questions.

• (1215)

Le président: Merci.

Nous passons à Meg Gingrich, adjointe au directeur national du Syndicat des Métallos du Canada. Mme Gingrich est accompagnée de François Soucy.

Vous avez cinq minutes.

Meg Gingrich (adjointe au directeur national, Syndicat des Métallos): Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je suis Meg Gingrich, adjointe au directeur national du Syndicat des Métallos pour le Canada. Notre syndicat représente plus de 225 000 travailleuses et travailleurs partout au Canada, de tous les secteurs de l'économie industrielle, y compris celui des minéraux critiques. Je suis accompagnée de François Soucy, le représentant du bureau législatif.

Les minéraux critiques ne sont pas seulement liés à l'avenir de la technologie; ils sont également liés à l'avenir du travail. La transition énergétique, le secteur manufacturier et la sécurité nationale dépendent tous du choix que fera le Canada, soit d'exploiter et de transformer ces ressources ici au moyen de bons emplois syndiqués, soit de continuer à exporter des matières premières et à importer des produits finis.

Le Canada est bien placé pour mener la course mondiale aux minéraux critiques. Nous avons d'immenses réserves de nickel, de cuivre, de lithium, de graphite, de cobalt et d'éléments des terres rares. Nous exploitons déjà 200 mines et 6 500 carrières d'un océan à l'autre, où nous produisons 60 minéraux et métaux. Selon Statistique Canada, en 2024, au-delà de 213 000 personnes travaillaient dans le secteur de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz. Notre syndicat représente des dizaines de milliers d'entre elles. Au Québec, environ 28 % de nos membres travaillent dans ce secteur; en Ontario, c'est près d'un quart de nos membres. En outre, approximativement un tiers de nos membres du secteur minier canadien se trouvent dans l'Ouest et dans le Nord, où l'on comptait plus de 30 mines actives et 90 projets avancés en 2024.

Les membres du Syndicat des Métallos forment la base de ce secteur, et les possibilités de créer plus d'emplois syndiqués bien rémunérés sont énormes. Toutefois, il faut environ 15 ans pour mener un projet minier du concept à la production. Si nous n'accélérons pas l'investissement dès maintenant suivant une stratégie globale, nous risquons de rater notre chance. La création du Bureau des grands projets est un pas dans la bonne direction, mais les travailleurs et les syndicats doivent avoir voix au chapitre dès le départ.

Ce travail doit être réalisé en partenariat avec les peuples autochtones. Le développement peut seulement être fait rapidement s'il est aussi fait de manière responsable, dans le respect total des droits des Autochtones et avec la participation des Autochtones aux processus décisionnels. Pour que les projets obtiennent le soutien de la population locale et mènent vers une prospérité commune, des consultations véritables et un partage des avantages par l'intermédiaire de mécanismes comme les ententes sur les répercussions et les avantages sont essentiels.

En même temps, les nouveaux droits de douane imposés par les États-Unis sur le cuivre, l'aluminium et d'autres produits canadiens montrent le risque que l'on court lorsqu'on dépend de marchés étrangers volatils. Le Canada doit renforcer sa capacité de raffinage et de transformation afin que ce soit nous qui tirions profit de nos ressources. Pour ce faire, les nouveaux programmes fédéraux et les règles canadiennes en matière d'approvisionnement doivent favoriser le Canada et ne doivent pas contenir d'échappatoires permettant de remplacer les produits canadiens par des produits d'importation.

Les Métallos sont pour un processus réglementaire clair et exhaustif qui prévoit des délais raisonnables. Il faut également former et attirer la prochaine génération de travailleurs qualifiés. Le secteur minier emploie déjà un plus grand nombre d'Autochtones que toute autre industrie du secteur privé, à l'exception de la construction, et les partenariats dirigés par les Autochtones prouvent que la réconciliation et le développement peuvent aller de pair.

Une vraie stratégie industrielle sur les minéraux critiques doit mettre en place une chaîne de valeur intégrée allant de l'exploration au recyclage, en passant par le raffinage, la transformation et la fabrication, afin que les emplois et la richesse demeurent au Canada.

Elle doit également soutenir des initiatives d'économie circulaire, comme le recyclage des matériaux de batteries, ainsi que l'utilisation de technologies propres fabriquées au Canada et l'exploitation de nouvelles mines. Par ailleurs, les nouveaux programmes doivent comprendre des exigences contraignantes touchant le travail syndiqué, le contenu canadien et les retombées pour les collectivités. L'argent public doit servir l'intérêt public.

Finalement, le Canada doit faire respecter les accords de libre-échange et récompenser la production à faibles émissions de carbone au pays, tout en veillant à ce que les produits importés répondent aux mêmes normes en matière d'environnement et de travail qui sont imposées aux producteurs canadiens. Le Canada dispose de la main-d'œuvre, des ressources et de l'expertise nécessaires pour être un chef de file mondial dans le développement responsable des minéraux critiques. Pour y arriver, il faut maintenant la volonté politique et une politique industrielle cohérente.

Merci. Je répondrai volontiers à vos questions.

• (1220)

Le président: Merci.

Nous entendrons maintenant le dernier témoin, M. Paul Blom. Après sa déclaration, nous passerons à la période de questions.

Monsieur Blom, la parole est à vous.

Paul Blom (directeur des opérations, BC First Nations Energy and Mining Council): Merci, monsieur le président.

Je remercie le Comité de nous permettre de prendre la parole aujourd'hui. Je vous appelle du territoire des Snuneymuxw, sur la côte Ouest du Canada. J'ai pris l'avion pour Ottawa lorsqu'on a entendu dire qu'on participerait à la réunion de lundi, mais notre comparution a été remise à aujourd'hui. Je suis heureux de pouvoir participer par vidéoconférence.

Au cours des quatre ou cinq prochaines minutes, je vais vous présenter notre conseil, puis je vais vous parler des Premières Nations et des minéraux critiques en Colombie-Britannique.

Le First Nations Energy and Mining Council est une organisation politique et technique mandatée par les Premières Nations qui fait la promotion de la participation fondée sur les droits, de la gouvernance et des avantages dans les secteurs de l'énergie, des mines et des infrastructures connexes en Colombie-Britannique. Nous sommes mandatés par la direction. Le conseil a été mis sur pied pour servir et soutenir le First Nations Leadership Council, ou le FNLC, le conseil politique provincial composé de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique, du Sommet des Premières Nations et de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique. Notre conseil travaille dans les domaines de la recherche et de l'élaboration des politiques pour le FNLC, et il offre au FNLC du soutien pour les négociations et des outils de mise en œuvre pendant tout le cycle de vie des projets énergétiques et miniers.

Nous élaborons des stratégies dirigées par les Premières Nations, dont la stratégie sur l'énergie et les minéraux critiques des Premières Nations. Cette stratégie est le fruit de quatre ateliers menés auprès des Premières Nations de la Colombie-Britannique en 2023; elle a été publiée en 2024. Nous définissons ces stratégies à partir des avis que nous recueillons des Premières Nations de la Colombie-Britannique. J'ai écouté le témoignage des chefs nationaux. Bon nombre des réponses aux questions se trouvent dans les recommandations de la stratégie, que je vous ai fournie. J'ai aussi des copies papier que je peux remettre au Comité, si vous voulez.

Nous soutenons la participation des Premières Nations aux processus décisionnels à chaque étape du cycle de vie des projets, y compris l'accès, l'exploration, l'évaluation, la délivrance de permis, la construction, les opérations, la fermeture et la remise en état. Nous renforçons les capacités, dont la formation, les gardiens et les

connaissances techniques. Nous mettons sur pied des tables de travail tripartites et nous soutenons la conclusion d'ententes de partage équitable des avantages, qui portent sur l'équité, le partage des recettes, l'approvisionnement, les emplois et la formation. De plus, nous faisons la promotion de l'énergie et du transport verts dans le but de réduire les émissions de carbone de l'extraction minière et de la transformation.

C'est important parce que les minéraux critiques sous-tendent l'économie carboneutre et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement du Canada. En Colombie-Britannique, toutes les zones de prospection se trouvent sur les terres des Premières Nations ou ont des effets sur elles. Par conséquent, la probabilité de réalisation et le rendement des projets dépendent de la reconnaissance du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, ainsi que de la cogouvernance avec les détenteurs de droits qui sont les gardiens de ces terres.

Notre conseil rassemble les Premières Nations, le Canada et la Colombie-Britannique pour mener des processus fondés sur le consentement, tout en mobilisant le secteur du travail, l'industrie et la société civile afin d'harmoniser les politiques, d'éliminer les risques des projets, et de procurer des avantages aux collectivités et au pays. Nous visons un régime des minéraux critiques durable, attirant pour les investisseurs et conforme à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones; un régime où les Premières Nations sont propriétaires et où elles participent en toute égalité à la planification et à la prise de décisions, garantissant ainsi un rendement environnemental de calibre mondial et une prospérité équitable.

En résumé, la stratégie est un cadre provincial vivant créé par les dirigeants des Premières Nations et un large éventail d'intervenants dans le but d'harmoniser les approches de la Colombie-Britannique et du Canada avec les droits des Premières Nations et de promouvoir des solutions pratiques pour atteindre la carboneutralité.

Les principes fondamentaux de la stratégie sont les suivants: les droits et les titres doivent être reconnus; les décisions ayant une incidence sur les droits exigent le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, suivant des processus conformes à la déclaration des Nations unies et aux engagements envers la vérité et la réconciliation; les décisions relatives aux évaluations environnementales, à la délivrance de permis, à la conformité et à la gestion adaptative doivent être prises par le truchement de structures décisionnelles regroupant les Premières Nations, le Canada et la Colombie-Britannique; les gardiens des Premières Nations doivent disposer des ressources nécessaires pendant toute la durée de vie de la mine; et les approbations fondées sur le consentement et le partage équitable signifient que les cadres d'approbation doivent intégrer l'équité, les recettes, les emplois, la formation et l'approvisionnement dans les ententes sur les avantages, et que ces cadres doivent reposer sur l'économie de la chaîne de valeur.

Nous soutenons en priorité les sources d'énergie propres dignes d'investissements et les moyens de produire de l'énergie verte. Pour que l'intensité carbone des minéraux soit véritablement faible, les gisements hors réseau doivent avoir accès à une production d'énergie renouvelable et à des corridors de transport stratégiques. Les promoteurs d'énergie des Premières Nations doivent être considérés comme des fournisseurs privilégiés.

• (1225)

Sous l'angle de la chaîne de valeur, les avantages et le carbone sont comptabilisés dans l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'exploration jusqu'à la transformation et au recyclage, et non seulement à l'entrée de la mine.

Le président: Monsieur Blom, nous allons devoir vous demander de conclure. Les membres du Comité sont impatients de poser leurs questions. Je vous invite à prendre 20 secondes pour terminer ce que vous disiez.

Paul Blom: D'accord, merci.

J'ai un mémoire écrit; je suis en train de le lire.

Pour conclure, la stratégie sur les minéraux critiques du First Nations Energy and Mining Council fournit une voie claire et attrayante pour les investisseurs qui conjugue gouvernance conforme à la déclaration des Nations unies, énergie verte et économie de la chaîne de valeur en vue d'accélérer la production éthique et sûre de minéraux critiques, tout en assurant la prospérité durable et des Premières Nations et du Canada.

Le président: Merci, monsieur Blom.

Merci à tous les témoins.

Pour souligner le point soulevé par M. Blom, nous acceptons les mémoires écrits. Vous pouvez nous transmettre votre stratégie par voie électronique, et j'invite aussi les autres témoins qui le souhaitent à nous envoyer des documents. Je vous prie de les faire parvenir à la greffière, qui veillera à ce que nous les recevions et à ce qu'ils soient intégrés aux témoignages.

Nous passons à la période de questions.

Nous allons commencer par Mme Stubbs. Elle sera suivie de M. McKinnon, puis de M. Simard. Vous disposerez de six minutes.

Madame Stubbs, la parole est à vous.

Shannon Stubbs: Je vous remercie, monsieur le président, et je remercie tous les témoins qui se joignent à nous aujourd'hui.

Je regrette toujours le peu de temps à notre disposition; je me fais donc l'écho du président et vous invite, moi aussi, à nous envoyer des mémoires écrits.

Madame Exner-Pirot, je sais que vous êtes bien au fait de cet enjeu parce que vous en avez beaucoup parlé publiquement et dans toutes sortes de cadres formels. Selon les résultats d'un sondage mené en 2024 auprès des cadres supérieurs de sociétés minières, aucun territoire canadien ne figure parmi les cinq territoires miniers les plus attrayants du monde pour les investisseurs. Vous avez souvent parlé du fait qu'il faut jusqu'à 18 ans, avec un peu de chance, pour faire construire une mine au Canada. C'est 38 % plus long qu'aux États-Unis et 23 % plus long qu'en Australie, les concurrents principaux du Canada.

Par ailleurs, vous avez démontré l'importance de l'exploitation des ressources en ce qui concerne l'abordabilité et la sécurité nationale.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les politiques et les lois qui nuisent au développement et qui bloquent la construction? D'après vous, le projet de loi C-5 suffira-t-il à régler le problème?

Heather Exner-Pirot: Tous regrettent que le Canada ait tant tardé à commencer à exploiter les gisements. Aujourd'hui, nous constatons les effets de ce retard non seulement sur l'abordabilité,

mais aussi sur la sécurité nationale. Nous devons accélérer nos activités.

De nombreuses politiques sont à l'origine de ce problème. Le changement de culture qui s'est opéré au Canada il y a environ 10 ans fait partie des causes: on a choisi de ne pas reconnaître la valeur du secteur extractif et de le considérer comme vilain, sale ou honteux, alors qu'en réalité, il est essentiel à nos vies et que l'on devrait chercher des moyens de le développer et d'attirer des talents dans ce secteur.

Certaines politiques sont aussi en cause, notamment la Loi sur l'évaluation d'impact, qui ajoutait souvent de la redondance aux évaluations faites par les provinces et qui retardait les projets. Cette loi créait de l'incertitude pour les investisseurs, qui se demandaient quand ils obtiendraient un rendement et quand la production commencerait. La Loi créait un flou à ces égards.

La tarification du carbone pour l'industrie nuit également à la concurrence à plusieurs étapes, mais surtout aux étapes de la transformation et de la fusion.

Il y a aussi la réglementation sur l'électricité propre. Le Canada commence à manquer d'énergie et d'électricité. Les mines doivent avoir un accès fiable à l'électricité, et cela commence à poser problème. À titre d'exemple, cette semaine, la Colombie-Britannique a présenté un projet de loi visant à rationner l'électricité afin d'en garantir la disponibilité pour le secteur minier.

Les provinces peuvent faire beaucoup de choses. Certaines s'en tirent mieux que d'autres. Les politiques minières de la Saskatchewan et du Québec sont très bonnes. D'autres doivent faire beaucoup mieux.

Pour ce qui est de savoir si le projet de loi C-5 et le Bureau des grands projets sont la solution, c'est peu probable. Les projets miniers en attente au Canada se chiffrent littéralement dans les centaines. Il est peu probable que la proposition de filtrer à travers le goulot du BGP les projets menés par des promoteurs privés prêts à passer à la prochaine étape et cherchant à attirer des investissements donne les résultats escomptés.

Pour exploiter nos pleines capacités, il faut une réforme structurelle globale de la réglementation du secteur extractif dans son ensemble, et des mines en particulier.

• (1230)

Shannon Stubbs: Comme vous le savez, les conservateurs ont appuyé le projet de loi C-5. Nous avons proposé des amendements importants pour l'améliorer. Ne serait-il pas plus logique de corriger les lacunes fondamentales de la réglementation afin d'instaurer un climat de certitude pour les investisseurs et les promoteurs et d'éliminer les obstacles administratifs qui font perdre temps et argent aux projets et aux promoteurs, plutôt que de se focaliser sur cette mesure législative qui contourne les lois et les politiques qui bloquent indubitablement la construction parce que le projet de loi C-5 doit être mis en œuvre?

Vous avez parlé des infrastructures de base nécessaires dans les régions en question et des éléments qui facilitent l'adoption de politiques multiples nuisant à la compétitivité du Canada à l'échelle mondiale. À cet égard, je trouve incroyable que des projets d'infrastructures clés comme celui de la route vers le Cercle de feu dirigé par les Premières Nations, par exemple, soient toujours en suspens et n'aient toujours pas reçu le feu vert du gouvernement.

Avez-vous quelque chose à ajouter sur les mesures à prendre pour accélérer l'approbation des projets et clarifier les règles pour les communautés autochtones qui cherchent la « réconciliation » économique, ainsi que pour les promoteurs et pour la population canadienne d'un océan à l'autre?

Heather Exner-Pirot: Oui, le service que le projet de loi C-5 nous a rendu, c'est d'inscrire dans la loi le type de dispositions législatives posant problème. La mesure permet aux projets jugés d'importance nationale par le Bureau des grands projets de contourner ces dispositions. Évidemment, elle montre également que toutes ces règles doivent être réformées afin d'améliorer l'efficacité des processus pour l'ensemble des projets. D'après moi, les projets jugés d'importance nationale qui seront approuvés par le BGP représentent un bon point de départ qui permettra de procurer les mêmes avantages et la même certitude à l'ensemble des projets.

En ce qui concerne les peuples autochtones — et je suis certaine qu'on pourrait approfondir la question —, j'ai des idées précises quant aux outils financiers qui pourraient servir à établir des partenariats avec les Autochtones. Cela étant dit, je pense qu'il faut élaborer des stratégies qui concilient les intérêts de l'industrie et ceux des Autochtones, surtout sur le plan économique. Les discussions sont souvent axées sur les droits et les accommodements, et je pense qu'on pourrait prendre beaucoup plus de mesures incitatives économiques pour faire en sorte que les communautés autochtones deviennent des partenaires et tirent des profits adéquats de ce type de projets.

Shannon Stubbs: Si vous avez d'autres priorités à ajouter pour faire en sorte qu'après la dernière décennie perdue d'opposition au développement, le Canada puisse atteindre l'objectif fixé par le premier ministre de devenir une superpuissance énergétique — ce qui va directement à l'encontre du programme mis en œuvre par le gouvernement ces 10 dernières années —, je vous prie de nous les présenter dans les 30 dernières secondes.

Heather Exner-Pirot: Oui, il y a aussi les interruptions de travail. On parle de verser des milliards de dollars dans les ports et les chemins de fer; cependant, la principale préoccupation de nombre d'expéditeurs, ce sont les interruptions de travail qui ont eu lieu à ces endroits. J'ai vu des plans et des calendriers des grèves qui touchent le Canada. Vous avez le pouvoir, en vertu du Code du travail, d'avoir recours à des moyens plus rigoureux et plus contraignants pour assurer la stabilité des milieux de travail. Employez ces moyens pour créer de la certitude. Au lieu de verser des fonds dans un système brisé, utilisez les outils à votre disposition pour réduire au minimum les interruptions de travail qui nuisent à l'exportation.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur McKinnon, vous avez six minutes.

Ron McKinnon: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier tous les témoins de leur présence.

Je vais surtout interroger M. Blom, car je veux me concentrer sur ma province, la Colombie-Britannique.

Monsieur Blom, dans les témoignages devant le Comité, on nous a parlé des processus d'évaluation complexes pour les projets d'exploitation des minéraux critiques. Ces processus incluent des groupes fédéraux, provinciaux ou territoriaux, et autochtones. Quel est votre rôle à cet égard? Faites-vous partie des décideurs ou de ceux qui présentent des propositions?

Paul Blom: Notre conseil a un rôle de défense des intérêts et de soutien aux politiques pour les décideurs, à savoir les 204 collectivités en Colombie-Britannique. Comme vous le savez, il y a des évaluations environnementales à trois échelons: provincial, fédéral et Premières Nations.

À mon avis, le projet de loi C-69 et les modifications à l'Environmental Assessment Act de la Colombie-Britannique visent à assurer la participation des Premières Nations aux évaluations environnementales.

J'espère que cela répond à votre question. Ce sont les titulaires de droits des Premières Nations touchés par un projet qui participeraient à l'évaluation environnementale.

● (1235)

Ron McKinnon: Y a-t-il une différence selon que la proposition pour une mine émane d'une organisation ordinaire ou d'un groupe autochtone? Avez-vous un meilleur accès ou un accès plus direct pour obtenir une approbation?

Paul Blom: En général, les sociétés d'exploration minière sont les promoteurs de projet. Leur travail, souvent, consiste à examiner un projet, trouver une ressource et soumettre le projet au processus d'évaluation environnementale pour obtenir un certificat. En général, une fois ce certificat obtenu, ces sociétés vendent le certificat à une grande entreprise aux fins de développement.

Les succès que l'on voit actuellement découlent d'un partenariat entre les sociétés d'exploration et la Première Nation sur le territoire où se déroulent les activités d'exploration. C'est la recette d'un projet réussi.

Ron McKinnon: La nécessité d'un consentement libre, préalable et éclairé est un commentaire récurrent. Vous l'avez vous-même mentionné. Nous savons également que les capitaux doivent être rapidement disponibles. Ces projets doivent aller de l'avant beaucoup plus vite qu'auparavant. Il semble y avoir un dilemme. Si nous voulons assurer la tenue de consultations adéquates, comment pouvons-nous également veiller à ce que ces décisions soient prises rapidement?

Paul Blom: Les capitaux afflueraient rapidement si les investisseurs constataient que les Premières Nations participent aux projets avec les promoteurs. C'est un modèle qui a fait ses preuves. J'encouragerais les entreprises qui veulent réunir des capitaux à adopter davantage cette approche. Réunir des capitaux serait beaucoup plus rapide avec un partenaire autochtone que sans partenaire autochtone dans l'équipe.

Ron McKinnon: Dites-vous que les entreprises qui parviennent à établir un partenariat avec des groupes des Premières Nations peuvent améliorer leur capacité d'aller de l'avant rapidement?

Paul Blom: Oui, je suis tout à fait d'accord avec ce commentaire.

En outre, les Premières Nations ou les groupes autochtones, si l'on regarde dans l'ensemble du pays, ont accès à du capital par l'intermédiaire du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones et d'autres fonds fédéraux et provinciaux pour les infrastructures.

Outre les capitaux privés, les Premières Nations ont un accès direct aux capitaux publics, ce qui est un avantage supplémentaire pour les entreprises en partenariat avec une Première Nation.

Ron McKinnon: J'ai mentionné le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones avec le précédent groupe de témoins. L'enveloppe du programme est passée de 5 à 10 milliards de dollars, mais certains craignent que les subventions ne soient pas assez élevées ou que les critères d'admissibilité soient trop restrictifs.

Que répondez-vous à cela?

Paul Blom: J'ai écouté la réponse de la cheffe nationale et de son équipe, et je suis d'accord avec son commentaire.

Ce programme de garantie de prêts de 10 milliards de dollars est une excellente occasion, mais une Première Nation qui souhaite y accéder n'a peut-être pas la possibilité de demander ce que cela représente concrètement. Je crois savoir qu'une subvention de 200 000 \$ est offerte pour déterminer s'il existe un projet dans lequel il vaut la peine d'investir, avec un partenaire.

J'ignore si ce montant est suffisant, mais au moins, c'est un début. Nous n'avons pas vu cela avec la Banque de l'infrastructure du Canada. Donc, c'est un début, mais je pense que le gouvernement fédéral devrait ouvrir cette porte afin d'offrir un peu plus de flexibilité au-delà du montant de 200 000 \$.

Le président: Merci, monsieur McKinnon.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole pour six minutes.

Mario Simard: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Exner-Pirot, dans votre déclaration liminaire, vous avez établi une nuance sur la nomenclature que l'on emploie pour mettre les minéraux critiques dans des catégories différentes. Je trouve cela intéressant. Certains minéraux sont sur la liste des minéraux critiques, ce qui leur accole des avantages fiscaux. Toutefois, étrangement, tous les minéraux critiques ne présentent pas les mêmes avantages fiscaux: par exemple, il n'y a pas de crédit d'impôt lié au phosphate.

D'abord, avez-vous déjà fait un tableau avec les différentes catégories que vous avez mentionnées?

Ensuite, cela suppose-t-il des stratégies différentes en fonction des catégories de minéraux critiques que l'on souhaite développer?

• (1240)

[Traduction]

Heather Exner-Pirot: C'est mon prochain projet d'écriture. Je vous remercie beaucoup pour cette question. Je vais certainement publier cela. J'y ai réfléchi.

Pour répondre à votre question, qui présentera à mon avis un grand intérêt pour le Québec, l'or ne figure pas sur la liste des minéraux critiques, comme vous le savez. Il s'agit pourtant du produit minéral et du minerai exporté le plus important du Canada. En fait, il s'agit de notre deuxième produit d'exportation en importance après le pétrole brut. Le secteur aurifère joue également un rôle de précurseur dans certaines régions. C'est plus facile, étant donné la petite taille des mines, et le minerai aurifère est plus facile à traiter que la plupart des métaux de base. L'or permet de créer un écosystème minier et certaines infrastructures minières, ce qui facilite ensuite l'arrivée d'autres acteurs pour les minéraux utilisés pour les batteries ou la défense, par exemple.

Tout cela pour dire que oui, nous parlons de minéraux critiques depuis trop longtemps. Je saurai que nous sommes rendus à un stade avancé lorsque nous commencerons à parler de produits mi-

néraux précis, qui ont chacun leur propre marché et qui exigent des réponses stratégiques distinctes. Certains marchés sont sains. Nous attirons actuellement des investissements dans les secteurs de la potasse, de l'uranium et de l'or. Certains marchés sont extrêmement malsains en raison de restrictions à l'exportation imposées par la Chine ou d'importantes manipulations du marché.

Oui, je pense qu'il est temps que le Canada commence à démêler tout cela. Je tâcherai de mettre cela par écrit, monsieur, et d'ajouter des observations. Je pense qu'il serait utile que le gouvernement fasse de même.

[Français]

Mario Simard: Entretemps, si vous avez des informations, je vous remercie de les faire parvenir aux analystes, car elles pourraient être fort pertinentes pour nous aider à la rédaction du rapport.

La question des infrastructures est un autre élément incontournable dans le déploiement et le développement des minéraux critiques. Ce que nous avons entendu au Comité et ce que j'ai entendu en consultant des gens qui ont des projets miniers, c'est qu'avoir des infrastructures, c'est-à-dire des rails ou des ports pour donner accès aux marchés, est un grand défi.

Une voix: Il y a aussi le gaz naturel.

Mario Simard: Non, nous n'avons jamais parlé du gaz naturel.

Madame Exner-Pirot, selon vous, la stratégie du gouvernement fédéral est-elle suffisante pour permettre le déploiement et le développement de ces infrastructures?

[Traduction]

Heather Exner-Pirot: C'est une excellente question. Encore une fois, c'est là que la sophistication de ce dont nous parlons prend tout son sens. Par volume, nos plus importantes expéditions, principalement depuis Vancouver, sont de loin la potasse, le charbon métallurgique et les grains. Quant aux terres rares, il n'est pas nécessaire de construire des installations portuaires ou ferroviaires, car ces métaux ne représentent qu'un créneau limité. Il n'est pas nécessaire de créer des infrastructures là où le volume est insuffisant, mais il faut des infrastructures à certains endroits. Nous devons faire des choix stratégiques. Nous ne devons pas simplement agir à l'aveuglette, en disant que tout chemin de fer, route ou port fera l'affaire. Il faut tenir compte de l'emplacement des gisements et des besoins du marché.

J'ai d'ailleurs rédigé un article sur les minéraux critiques dans l'Arctique. Ma thèse de doctorat portait sur l'Arctique. Je peux l'envoyer au Comité. Dans l'article, j'examinais certaines façons de réaliser d'importants progrès. Les chemins de fer sont extrêmement coûteux. Quelles technologies pourrions-nous utiliser pour économiser et réduire les coûts d'exploitation des minéraux critiques dans les régions nordiques et éloignées? Les petits réacteurs modulaires en font certainement partie pour les endroits où les coûts du transport sont très élevés, où le diesel est à la fois coûteux et nocif pour l'environnement. Tout le monde est conscient de l'énorme potentiel des petits réacteurs modulaires ou des microréacteurs qui peuvent servir pour les besoins en chauffage et en électricité, et fonctionner hors réseau pour les solutions industrielles.

Les dirigeables sont une autre solution envisagée. Je sais que le gouvernement du Québec a investi dans ce domaine. Je trouve admirable qu'il porte intérêt à cette innovation, mais encore une fois, c'est l'accès routier qui pose problème à bien des endroits, pour de nombreux projets. Les routes traversent les voies de migration des caribous et des animaux migrateurs. Le recours aux dirigeables peu coûteux, économes en carburant et volant à basse altitude et à faible vitesse pour le transport de certains métaux légers comme l'or, l'argent et les terres rares permettrait d'accéder à certaines régions nordiques et éloignées sans trop d'infrastructures. Il s'agirait ensuite d'optimiser l'utilisation des télécommunications pour régler certains problèmes de main-d'œuvre.

Bon nombre de personnes intelligentes réfléchissent à cette question. Je pense que pour régler une bonne grande partie de ces problèmes, nous devrions éviter d'opter impulsivement pour une solution plus coûteuse ou plus évidente digne du XX^e siècle.

• (1245)

[Français]

Mario Simard: Si vous avez de la documentation sur la logistique nécessaire pour déployer une filière de minéraux critiques, il serait fort pertinent de la transmettre aux analystes.

Monsieur le président, est-ce qu'il me reste du temps?

[Traduction]

Le président: Non.

[Français]

Mario Simard: Merci.

[Traduction]

Le président: C'est le dernier tour.

Madame Stubbs, vous avez cinq minutes.

Shannon Stubbs: Merci, monsieur le président.

Madame Exner-Pirot, je partage votre point de vue. Nous avons beaucoup entendu parler des minéraux critiques. Vous avez tout à fait raison de dire que la prétendue stratégie annoncée en 2023 ne comprend pas d'importantes catégories pour lesquelles le Canada devrait déjà être un chef de file, étant donné que nous possédons les deuxièmes réserves en importance au monde.

Cela pourrait vous donner l'occasion d'approfondir la réponse aux questions de M. Simard, mais aussi de nous faire profiter de votre expertise.

Pouvez-vous parler davantage du développement des minéraux critiques dans le Nord et des défis propres au Canada comparative-ment à nos concurrents mondiaux? Voilà pourquoi le contexte législatif et politique peut empêcher le Canada et les Canadiens, en particulier les petits explorateurs et producteurs, de faire face à la concurrence.

De plus, étant donné votre expertise, avez-vous des commentaires au sujet du tungstène?

Heather Exner-Pirot: D'accord. Fantastique. Je sais où cette discussion sur le tungstène va nous mener.

Je souhaite plus que tout qu'il y ait davantage de développement économique dans le Nord. Cependant, il faut savoir que l'exploitation de presque toutes les matières premières dans les territoires, dans le nord du Québec ou au Labrador sera beaucoup plus coûteuse que dans le sud du pays, et les coûts, au pays, ne sont pas

non plus particulièrement abordables dans le nord des provinces. En général, les coûts d'exploitation d'une mine de métaux communs dans l'Arctique sont environ deux fois et demie plus élevés que dans le sud du Canada. Pour que ces projets soient rentables, il faut que les cours des produits de base soient extrêmement élevés et demeurent élevés pendant plusieurs années.

Toute mesure que vous pouvez prendre pour réduire les coûts et les échéanciers est très utile. Cela appuie l'analyse de rentabilité, qui est déjà assez difficile.

Nous avons constaté une croissance dans les secteurs de l'or, de l'argent et des diamants. Les activités d'exploitation minière dans ces territoires sont en majorité liées à l'or, l'argent et les diamants. Ces minéraux ne sont pas considérés comme des minéraux critiques, mais ils sont d'une importance capitale pour le développement régional et économique.

Il est primordial de régler les questions de compétence, de faciliter l'obtention des autorisations par les collectivités autochtones et de s'attaquer aux questions de responsabilité. Je pense qu'au Yukon, l'exploitation minière coûte probablement plus cher que ce qu'elle rapporte en raison des questions de responsabilité et des coûts d'assainissement.

Shannon Stubbs: Tout ce que vous venez de dire explique précisément pourquoi le gouvernement fédéral ne peut pas ajouter des politiques et des lois anticoncurrentielles qui font grimper les coûts et les délais du côté des promoteurs, car cela [inaudible] décideur.

Passons à autre chose et parlons davantage du tungstène.

Heather Exner-Pirot: Nous avons mentionné le tungstène, car il figure sur la liste des minéraux critiques de l'OTAN. C'est un produit très important qui sert au durcissement de certains matériaux très utiles dans l'équipement de défense. Les États-Unis, aux termes de la Defence Production Act, ont attribué un de leurs sept contrats à un projet de mine de tungstène près de la frontière entre le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, je pense. Je crois savoir que le Canada a fait de même par l'intermédiaire de RNCAN.

Il s'agit de certaines mines de petite taille où un gisement a été découvert il y a longtemps, ou même certains sites désaffectés auparavant exploités dans les années 1980 ou 1990, qui pourraient être relancés beaucoup plus rapidement. On est loin des 18 années requises pour une toute nouvelle mine. Certains projets seraient beaucoup plus faciles à mettre en œuvre. Je constate un vif optimisme entourant les discussions sur l'exploitation minière dans l'Arctique, qui sont axées sur les minéraux critiques pour le secteur de la défense, qui revêtent évidemment un intérêt pour l'État. Vous pourriez utiliser certains de nos objectifs à l'égard de l'OTAN en matière de dépenses militaires pour lancer des projets qui, en soi, ne seraient peut-être pas rentables sur le marché.

• (1250)

Shannon Stubbs: C'est particulièrement vrai pour le tungstène, pour lequel il n'y a que quatre importantes usines ou installations de transformation dans le monde, je crois. À l'exception des États-Unis, la production se fait dans des pays qui ne sont pas des alliés du Canada.

Heather Exner-Pirot: C'est vrai.

Concernant le tungstène et le manganèse, la Colombie-Britannique vient d'approuver, hier, une mine de manganèse ou de magnésium. Il y en a quelques-unes, mais cela nous ramène à votre question sur les politiques. Il n'est pas facile de raffiner et de traiter ces métaux au Canada, car il s'agit souvent de procédés très énergivores. Si vous avez peu de ressources en électricité, des restrictions sur l'utilisation du gaz naturel ou une tarification du carbone élevé dans le secteur industriel, ces activités ne peuvent pas avoir lieu et ne produisent pas d'émissions. Ces activités ont plutôt lieu en Chine, où elles produisent des émissions, et nous finissons par dépendre de la Chine pour certains matériaux clés.

Shannon Stubbs: Il est essentiel que notre gouvernement supprime les mesures législatives et les coûts qui nuisent au développement afin que nos promoteurs puissent soutenir la concurrence, en particulier dans un contexte où le Canada peut jouer un rôle géopolitique crucial. Tout est lié à nos minéraux critiques, aux métaux de terres rares et à la mise en valeur des produits de base.

Je pense que le gouvernement devrait suivre votre conseil et revoir la stratégie sur les minéraux critiques annoncée il y a plusieurs années et qui n'a donné lieu à aucun réel progrès.

Le président: Je vous remercie toutes les deux.

Monsieur Danko, vous avez cinq minutes.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): Merci, monsieur le président.

En tant que député de Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, je tiens à dire que le Syndicat des Métallos et les travailleurs de l'acier sont le pilier de l'économie de Hamilton depuis des décennies. C'est un plaisir d'accueillir également nos invités qui sont le pilier du secteur minier.

Je pense que nous avons tous un intérêt commun à amener les projets aux étapes de la conception et de la production plus rapidement. Il s'agit d'un intérêt commun pour le gouvernement, l'industrie et les travailleurs. Malheureusement, ce que nous avons entendu au Comité de la part de nos amis conservateurs, aujourd'hui et précédemment, c'est que cela signifie souvent « réduire les tracasseries administratives ». Ce que nous avons entendu, c'est que cela signifie réduire la réglementation, supprimer les mesures de protection de l'environnement, supprimer les mesures de protection contre les changements climatiques et supprimer les protections pour les travailleurs.

Shannon Stubbs: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si nous continuons ainsi, nous nous retrouverons en plein débat, car personne ne me fera dire ce que je n'ai pas dit et personne ne déformera notre position.

Le président: Madame Stubbs, c'est un débat.

Une voix: C'est n'importe quoi.

Shannon Stubbs: Eh bien, dans ce cas, que l'on ne mente pas à cette table.

Le président: L'emploi de ce mot n'est pas permis, comme vous le savez.

Laissez M. Danko continuer, s'il vous plaît. Il en a eu l'amabilité à votre égard.

John-Paul Danko: Comme j'allais le dire, nous avons assisté à la démonstration du préjugé fondamentalement antisyndical des conservateurs, qui considèrent les droits fondamentaux des travailleurs comme des tracasseries administratives. J'aimerais donner

à nos invités du Syndicat des Métallos l'occasion de répondre, quant au rôle des travailleurs syndiqués dans la mise en valeur des minéraux critiques.

Merci.

Meg Gingrich: Merci.

J'entends certains répéter l'expression « décennie anticoncurrentielle » ou un terme s'en rapprochant. Par ailleurs, des préoccupations sont soulevées au sujet, par exemple, du droit de grève des travailleurs et de la nécessité de réformer le Code canadien du travail. Nous voulons que le Code canadien du travail soit réformé autrement, c'est-à-dire de façon à protéger notre droit de grève constitutionnel. Nous ne prenons pas ce droit à la légère.

Je pense que l'avantage du Canada est justement que nos travailleurs jouissent de droits bien ancrés. Nos membres du secteur minier sont parmi nos membres les mieux payés et ils se battent pour de telles conditions depuis des décennies. Ils jouissent de normes de santé et de sécurité élevées. Nous jugeons qu'il est important, dans la mise en valeur responsable de notre secteur des minéraux critiques, de tirer profit de cet avantage.

Nous pensons effectivement que trop de temps s'écoule entre les premières étapes et la mise en exploitation d'une mine. Le processus ne peut néanmoins pas se faire au détriment des droits des travailleurs, de l'environnement ou de la consultation des peuples autochtones. Il y a probablement des étapes où le processus pourrait être quelque peu rationalisé. Je ne le nie pas.

En fin de compte, nous pensons qu'il est vraiment important d'utiliser à notre avantage le fait que les travailleurs miniers sont fortement syndiqués et bien rémunérés. Ces emplois soutiennent la communauté. Il est essentiel, dans le cadre d'une stratégie sur les minéraux critiques, d'en tirer le meilleur parti possible.

Ensuite, à mesure que l'exploitation minière prend de l'ampleur, garantisiez que les travailleurs participent à l'exercice et cernez les besoins en matière de formation. Veillez à ce que nous disposions d'infrastructures essentielles dans les communautés où le secteur minier prend de l'expansion — non seulement des routes, des chemins de fer et ce genre d'infrastructures, mais aussi des garderies, des écoles et des soins de santé adéquats. C'est ce que nous disent nos membres lorsque de nouvelles mines ouvrent: ils ne veulent pas nécessairement déménager dans une autre communauté s'ils n'ont pas de services essentiels, d'écoles et de services du genre.

Voilà pourquoi il est important d'avoir une stratégie globale qui ne se contente pas d'accélérer le processus au détriment de l'environnement, des travailleurs et des peuples autochtones.

• (1255)

John-Paul Danko: Merci.

Vous avez parlé dans votre déclaration préliminaire et à l'instant de l'importance d'intégrer des travailleurs dans les métiers spécialisés. C'est aussi vrai au-delà du secteur minier et des minéraux critiques. C'est important pour le Canada dans son ensemble.

Je voulais vous donner l'occasion de nous en dire plus sur ce que peuvent faire les syndicats — qu'il s'agisse des Métallos ou des syndicats en général — pour former les travailleurs et en intégrer davantage dans les métiers spécialisés afin qu'ils participent aux industries qui sont essentielles à l'économie canadienne.

Meg Gingrich: Oui, je pense que les métiers spécialisés sont importants. Je soulignerai également l'une des initiatives de notre syndicat, en particulier dans l'Ouest canadien. Il ne s'agit pas seulement de cerner les métiers spécialisés et de veiller à ce que les syndicats aident à relever les écarts ou les secteurs perdant des travailleurs en raison de leur âge. Il faut aussi penser aux travailleurs de la production et aux autres autres emplois dans les mines.

Nous essayons d'ailleurs de mettre sur pied des écoles d'exploitation minière où nous participerions directement au recrutement et à la formation des travailleurs. Nous ne sommes pas un syndicat de la construction; c'est un modèle qui existe dans d'autres types de syndicats. Ce n'est pas un champ d'activité auquel nous avons souvent touché. C'est un domaine que nous examinons sérieusement et pour lequel nous cherchons également du financement. Nous pensons pouvoir jouer un rôle essentiel dans la détermination des besoins de la main-d'œuvre actuelle et future, non seulement dans les métiers spécialisés, mais aussi dans d'autres emplois qui sont nécessaires.

Le président: Merci à vous deux.

Monsieur Simard, vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Mario Simard: Merci, monsieur le président.

Madame Gingrich, étant donné que les représentants du Syndicat des métallos sont ici, je vais en profiter pour parler un peu d'aluminium. Vous y avez d'ailleurs fait référence dans votre présentation.

De mémoire, les États-Unis consomment 4 millions de tonnes d'aluminium par année, et environ 2,8 millions de tonnes proviennent du Canada. Lorsque l'on parle de minéraux critiques et de métaux comme l'aluminium, un élément essentiel sur lequel on revient souvent est la chaîne de valeur. Or, d'après les discussions que j'ai eues avec vos collègues métallos, on se rend compte qu'il n'y a jamais eu de stratégie au Canada ou au Québec, dont je critique rarement le gouvernement, pour développer cette chaîne de valeur.

Aujourd'hui, les grandes alumineries sont totalement dépendantes du marché américain. Avec la prime Midwest, elles arrivent à répercuter les coûts au prochain maillon de la chaîne, même si ça crée des problèmes et des distorsions.

Toutefois, il n'y a jamais eu de volonté gouvernementale de rattacher le soutien financier à la transformation locale. J'aimerais donc entendre ce que vous pensez de l'idée de créer une chaîne de valeur dans le secteur de l'aluminium.

Meg Gingrich: Je vous remercie de cette question. J'ai tout compris, mais je vais répondre en anglais.

[Traduction]

Je pense que c'est vrai. Le Québec a développé une façon de créer l'énergie bon marché nécessaire pour l'aluminium et de l'envoyer aux États-Unis. Les Américains dépendent de cet aluminium parce qu'ils ne peuvent pas vraiment le produire chez eux. Cette situation met en évidence la nécessité, au Canada, de mettre en place des stratégies industrielles plus exhaustives pour que nous puissions utiliser les matières exploitées ici dans la fabrication à valeur ajoutée, créant ainsi de bons emplois syndiqués. Il ne faut pas seulement miser sur l'extraction des ressources et leur exportation, mais aussi sur la mise en place de mesures incitatives pour l'achat d'aluminium produit au Canada — l'aluminium produit au Québec par nos membres. Nous devons nous assurer d'avoir des mesures incitatives en ce sens. Si des projets reçoivent du financement public, ils

doivent être assortis de l'obligation d'utiliser de l'aluminium ou d'autres matières produites au Canada. Je pense qu'il est essentiel, dans le cadre d'une stratégie plus vaste sur les minéraux critiques, de nous doter d'une stratégie industrielle qui relie tous ces maillons de la chaîne d'approvisionnement.

Le président: Merci.

Monsieur Tochor, vous avez la parole.

Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Merci beaucoup à nos témoins.

Nous avons décrit la position des conservateurs à nos amis des syndicats aujourd'hui. Notre position est que nous voulons que les projets aillent de l'avant. Nous aimerions que les politiques insensées des libéraux soient annulées — des politiques qui nous nuisent depuis 10 ans — afin que vos membres puissent travailler. C'est le but derrière la position des conservateurs. Je pense que c'est ce qui explique qu'une majorité de membres du secteur privé ont voté pour des députés conservateurs aux dernières élections.

• (1300)

John-Paul Danko: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le député pourrait-il s'en tenir à des questions pertinentes?

Le président: C'est un débat, monsieur Danko.

Corey Tochor: Merci, monsieur le président.

Mes propos sont pertinents parce que nous avons perdu toute une décennie. D'innombrables projets...

Des membres de Premières Nations nous ont dit plus tôt que des centaines de projets miniers ont été mis en veilleuse et annulés à cause des politiques libérales qui ont maintenu les ressources naturelles dans le sol. Ces membres nous ont dit à quel point c'était néfaste pour les Premières Nations partout au Canada parce que leurs familles auraient pu toucher de généreux chèques de paie et subvenir à leurs besoins.

Pensez-vous que certains de vos membres seraient d'accord... et ont voté pour les conservateurs aux dernières élections parce qu'ils rejetaient le projet de loi C-69, qui a mis des projets en veilleuse pendant trop longtemps?

Meg Gingrich: Je dirai simplement que nos membres ont voté pour tous les partis politiques. Ils reflètent assez bien la population générale canadienne.

Bien entendu, nos membres veulent de bons emplois et la création de bons emplois. Cela ne fait aucun doute. Ils ne veulent pas que ces emplois soient créés au détriment de la santé et de la sécurité ou au détriment de leurs communautés. Peu importe ce qui s'est passé dans les 10 dernières années, je pense qu'il importe surtout de nous tourner vers l'avenir. Nous nous trouvons à un moment où nous pouvons vraiment élaborer et créer une stratégie sur les minéraux critiques de laquelle nous tirerons parti.

Corey Tochor: Malheureusement, ce même gouvernement poursuit ces politiques désastreuses. Je veux moi aussi des projets environnementaux, durables, sensés et qui font participer les Premières Nations.

Certains des projets les plus prospères au Canada ont été réalisés dans le Nord de l'Alberta. Je dirais que les Premières Nations de cette région sont les plus progressistes et les plus prospères en Amérique du Nord grâce à ces projets qui ont été approuvés bien avant que les libéraux prennent le pouvoir et nous fassent perdre cette décennie. Je tiens à préciser que c'est la position des conservateurs.

Madame Exner-Pirot, nous avons parlé de l'importance des minéraux critiques pour la défense du Canada. Nous avons perdu une décennie où, au lieu de renforcer la nation, nous l'avons affaiblie. Pouvons-nous en savoir plus sur le rôle que pourraient jouer les minéraux critiques pour contribuer à la véritable édification du Canada et à la défense de notre nation?

Heather Exner-Pirot: Certainement.

Je tiens à souligner que je ne suis pas contre les travailleurs. Mon mari est un travailleur minier. Il est dans les Territoires du Nord-Ouest pour une période de travail de deux semaines en ce moment, et je m'inquiète beaucoup de l'accès au marché pour les biens qu'il contribue à produire.

Pour ce qui est de la sécurité, nous sommes évidemment tous en quête de croissance économique. Tout le monde s'entend là-dessus. Nos alliés nous demandent presque quotidiennement d'avoir accès à plus de minéraux critiques pour essayer de réduire leur dépendance à la Chine. La Chine utilise et manipule les marchés avec une grande vigueur et une forte influence: elle impose des restrictions à l'exportation depuis deux ans et perturbe les chaînes d'approvisionnement ici, en Amérique du Nord.

Comment pouvons-nous corriger la situation? Le Canada occupe une position unique au sein du G7 et de l'OTAN, car il est un pays exportateur de minéraux. Nous ne sommes pas un importateur net. Nous importons certains produits, évidemment, mais dans l'ensemble, nous en exportons davantage. La quantité de ressources à notre disposition dépasse largement nos besoins, contrairement aux États-Unis ou à presque tous nos alliés européens. Dans ces pays, on ne peut pas exploiter une autre ressource ou obtenir un sous-produit d'une mine existante comme nous le pouvons ici. Lorsque nous en avons la capacité — en particulier pour les matières premières qui figurent sur la liste des matériaux de défense de l'OTAN ou sur la liste des restrictions à l'exportation de la Chine —, nous devrions exploiter les ressources très rapidement et de toute urgence.

Encore une fois, je ne propose pas d'ouvrir une nouvelle mine et d'attendre 15 ou 18 ans pour obtenir un nouveau consentement des communautés autochtones. Souvent, il s'agit simplement de transformer les ressources que nous exploitons déjà dans des mines existantes, et que nous raffinons déjà. Il faut exploiter les ressources qui ne seraient tout simplement pas rentables si nous n'y touchions pas.

Le germanium, le gallium et certaines terres rares seraient en tête de liste, ainsi que l'antimoine et le tungstène. Nous devons commencer à les mettre en valeur sans attendre afin de répondre aux besoins en défense.

Corey Tochor: Merci beaucoup.

Tout à l'heure, vous avez dit que, malheureusement, nous sommes entourés de loups dans le monde et que les libéraux nous font passer pour des moutons, pour ainsi dire. J'aimerais décortiquer un peu, comment, selon vous, nous pouvons nous relever de cette situation. Nous savons qu'il a fallu 10 ans au gouvernement

actuel pour nous mettre dans cette terrible position. Selon vous, combien d'années faudra-t-il pour nous en sortir?

• (1305)

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Heather Exner-Pirot: Je résumerais ma position ainsi: nous produisons déjà beaucoup de matériaux. Des investisseurs veulent investir au Canada. Il y a bien peu de pays où il est judicieux d'investir son argent dans le secteur minier. Au cours des deux prochains mois, il serait formidable de revoir certaines politiques ou d'envoyer des signaux aux investisseurs pour leur faire savoir que nous sommes vraiment prêts à faire des affaires.

Corey Tochor: Est-ce que cela comprendrait l'abrogation du projet de loi C-69?

Heather Exner-Pirot: Je dirais qu'il faudrait notamment réformer la Loi sur l'évaluation d'impact. L'Association minière a formulé de nombreuses recommandations.

Le président: Merci beaucoup à vous deux.

M. Guay sera le dernier intervenant.

Monsieur Guay, vous disposez de cinq minutes.

Claude Guay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Blom, j'ai une question pour vous.

RNCan et le gouvernement recherchent notamment un grand nombre de pratiques exemplaires ou de pratiques qui n'empireront pas la situation. Cet objectif peut se traduire en listes d'éléments à inclure avec les Premières Nations.

L'un des constats intéressants que j'ai faits lorsque je me suis mis à m'intéresser à ce sujet, c'est que, selon le degré d'expérience des Premières Nations, selon l'aide qu'elles reçoivent et selon leur appétit pour le risque, certaines veulent participer au capital; d'autres ne veulent aucunement y participer; d'autres veulent s'impliquer tôt; et d'autres encore veulent s'impliquer plus tard dans le processus.

Bien entendu, au gouvernement, nous essayons de créer des programmes contribuant à l'épanouissement des Premières Nations. Je me demande sur quoi vous nous conseillez de nous concentrer par rapport à la participation des Autochtones.

Paul Blom: J'ai beaucoup d'idées à ce sujet.

Nous avons créé, avec les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique, une table régionale sur l'énergie et les ressources. Cette table a été créée il y a deux ans et s'appuie sur un cadre de collaboration convenu au niveau politique entre le gouvernement de la Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral et le Conseil des leaders des Premières Nations. Cette table se penche sur les minéraux critiques et cinq autres domaines. Je pense que la poursuite des travaux de cette table est un bon début, car trois gouvernements y participent.

Nous avons également un document sur l'exploitation minière et le consentement, dont je n'ai pas parlé pendant ma déclaration liminaire, mais qui se trouve sur notre site Web. On y trouve beaucoup de renseignements sur les pratiques exemplaires.

Pour vous donner rapidement un exemple, je pense à la création d'une équipe de soutien à la négociation dans le milieu des ressources naturelles pour les communautés qui n'ont pas l'expertise nécessaire. Il s'agit d'une équipe qui pourrait soutenir une communauté qui cherche à négocier un projet. C'est l'une de nos 49 recommandations sur la Stratégie sur les minéraux critiques.

Claude Guay: Puis-je vous demander, puisque vous n'avez pas inclus ce document, de le fournir au Comité afin que nous puissions en tenir compte dans la rédaction de notre rapport? Nous vous en serions très reconnaissants.

Paul Blom: Oui.

Le président: Chers collègues, permettez-moi de remercier encore une fois, en votre nom, nos témoins de leurs témoignages. Je

le répète: vous avez toujours la possibilité de nous soumettre un mémoire si vous le souhaitez. Nous vous en serions reconnaissants.

Chers collègues, je pense que vous conviendrez que nous avons entendu des points de vue variés, en particulier avec le dernier groupe de témoins. Nous avons également entendu divers points de vue de la part de nos collègues. Les comités existent justement pour entendre des points de vue fermes et opposés. J'ose dire, chers collègues, qu'il y a également un large consensus, d'après les commentaires entendus, qui se reflétera dans notre rapport final.

Je vous remercie de vos questions ciblées aujourd'hui. Nous nous reverrons ici lundi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>